

Le PERSACCOIS

BULLETIN MUNICIPAL 2015



Présentation de l'Équipe Municipale

Les conseillers municipaux :

De gauche à droite

Gilles THOMAS,
Jean-Luc COIFFARD,
Gontrand DELASSUS,
Gaëtan HOCHART,
Patricia RAVAILLAULT,
Mailys CHABRUN,
Frédéric FAUCHARD,
Régis SIROT,
Timothy KING,
Isabelle KESTEMAN,
Anne LAURENT,
Christophe REGEON,
Guy DEGREEF,
Serge BEGOIN,
Hélène DEGREEF



Service Administratif :

Betty VIELLA : Adjointe administrative
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} mars 2009 à temps complet.

Marion PIERRE-EUGÈNE : Adjointe administrative
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} juillet 2014 à temps complet.

Champs d'activités : Accueil physique et téléphonique et gestion courante, Relations avec les Associations, Elections, Etat Civil, Urbanisme, Cimetière, Comptabilité, Budgets, Secrétariat des élus et du conseil municipal, Secrétariat du CCAS, Transport Scolaire, Relations avec les organismes partenaires

Christelle CERISIER : Adjointe administrative
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} janvier 2002 à mi-temps.

Champs d'activités : SIVOS (comptabilité, budget, gestion courante et secrétariat), Accueil physique et téléphonique et gestion courante, Cantine, Assainissement, Relations avec les organismes partenaires.

Service Technique :

Pascal MARTIN : Adjoint technique
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} mai 2005 à temps complet.

Sébastien BLANC : Adjoint technique
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} novembre 2013 à temps complet

Frédéric DESERBAIS : Adjoint technique
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} août 1995 à temps complet.

Champs d'activités : Entretien des espaces verts, de l'étang communal, de la voirie communale, des bâtiments, du cimetière, des véhicules, du matériel et fleurissement des massifs.

Roseline SIREAU : Adjoint technique
Est en poste à la mairie depuis le 1^{er} mars 2004 à temps non complet.

Champs d'activités : Entretien des bâtiments communaux : Mairie, Salle des fêtes, Centre Intergénération, Sanitaires de l'étang communal, École publique (Classe CP-CEI), Salle périscolaire Route de Moulismes ; États des lieux des locations des salles municipales et gestion du prêt de la vaisselle.

Sophie MADEUX : Adjoint technique
Est en poste à la mairie depuis le 15 octobre 2004 à temps non complet.

Champs d'activités : Élaboration des menus, Confection des repas, Vaisselle, Service en salle, Gestion du planning de présence des enfants, Entretien de la cantine (ménage), Commande de produits alimentaires et d'entretiens.



MAIRIE DE PERSAC
3 Grand'rue - 86 320 Persac
Tél. 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
persac@cg86.fr

La mairie de Persac est ouverte au public :
de 9 h à 12 h 15 du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h le samedi



Le Mot du Maire

Persacoises, Persacois, chers Administrés,

Sommaire

Équipe Municipale	2
Mot du Maire	3
État Civil	4
Tarifs 2015-2016	5
Budget 2015	6, 7
Gestion du cimetière	8
Réalisations et projets	8, 9
Vie Scolaire	10, 11
Regroupement pédagogique	12, 13
Santé & Social	14 à 17
Cadre de vie	18, 19
Informations	20, 21, 22
Associations	23, 24, 25
Les évènements en images	26 à 29
Persac au fil des siècles	30
Persacois morts pour la France	31
Nouvelle découverte archéologique	32
Acteurs économiques	33
Calendriers des fêtes	34, 35
Agenda 2016	36

Voilà presque 20 mois que vous nous avez portés à la tête de la commune. Je mesure, avec quelques inquiétudes, l'égrèment des jours sans que davantage de projets décidés ne voient le jour de leur réalisation.

Jamais je n'avais autant subi les méandres administratifs qui ralentissent nos initiatives. Mais, comme je le rappelais il y a un an, nous sommes enfants d'un grand et vieux pays où le droit et la réglementation imposent à tous les mêmes exigences.

La France doit se réformer, et la mise en oeuvre des décisions gouvernementales nous échoit désormais, non sans quelques grognements de mécontentement et de crainte d'un avenir à construire. Déjà nous sommes membres du nouveau canton de Lussac et d'une grande région qui attend ses premiers élus pour être dénommée. La fusion des intercommunalités proposée par Mme la Préfète est adoptée et les élus locaux pourront faire la demande d'amendements. Nous en tirerons les conséquences pour la commune quand l'harmonisation des compétences des Communautés de Communes fusionnées sera réalisée.

PERSAC dans tout cela reste PERSAC. Son école au sein du RPI a connu en septembre une augmentation de ses effectifs. Les activités périscolaires confiées à la MJC 21 se déroulent à la satisfaction générale. La fréquentation des garderies gratuites du matin et du soir confortent nos décisions. La cantine a toujours autant de succès et nous souhaitons augmenter le nombre de repas confectionnés avec des produits locaux. Enfin un nouveau service, mis en place par la Communauté de Communes du Lussacois et la MJC 21, accueille le mercredi après-midi, repas inclus, les élèves dont les parents sont dans l'impossibilité de les récupérer après les cours du matin.

Alors que notre ciel de mi-novembre s'est gravement assombri, il y a toutefois lieu de rappeler notre journée du 11 juillet, durant laquelle, les 700 ans du clocher ont connu un vif succès auprès de tous. La joie d'être ensemble aux différents moments de la journée est une preuve de la force de notre peuple dans son acceptation des différences. Cette journée, entre autres, m'amène aussi à mettre en exergue toutes les associations, qui, d'une manière ou d'une autre, et ensemble, ont largement contribué au succès de la « Fête du Clocher ». Vous trouverez avec le bulletin souvenir de cette journée édité à part.

Persac, grâce à son magnifique site de l'étang, attire de nombreux visiteurs qui découvrent nos paysages avec surprise et envie de revenir. Outre les pêcheurs et pique-niqueurs quasi journaliers aux beaux jours, nous avons accueilli la grande randonnée « La Montespan » et une sortie équestre d'un club de Dienné dont tous les participants étaient ravis tant du site que des itinéraires parcourus.

Pour que cet attrait de notre territoire demeure, je compte sur l'engagement de chacune et chacun à respecter et à entretenir le patrimoine commun. L'observation de la réglementation, même contraignante, et du bon sens, en matière de feux, dépôts d'ordures, décharges diverses, divagation d'animaux domestiques, stationnement, empiètement ou occupation du domaine public, ... reste un acte de civilité qui contribue au bien vivre ensemble.

Enfin, c'est en couleurs que toute l'équipe municipale, élus et employés, vous présente ses vœux de bonne et heureuse année 2016. Rendez vous le 3 janvier à 16h30 pour les vœux traditionnels à la salle des fêtes.

Régis SIROT

État Civil

Ont montré le bout de leur nez ...

- Miahly RANDRIANJAFISOA, le 29 décembre 2014
- Noé ENJALBERT, le 3 janvier
- Adixia GIRARD, le 4 janvier
- Bastien DUVERGER, le 18 février
- Louane GUERRAUD, le 3 août
- Léa SOLNAIS, le 23 octobre
- Valentin DELAGE, le 2 novembre
- Loup QUÉMÉRÉ, le 8 novembre
- Arthur JASMAIN, le 13 novembre



Se sont mariés à Persac...

- Fleur VIVIER et Cyrille BONNIN, le 24 février
- Ingrid AUGAS et Olivier ANDRÉ, le 5 septembre



Nous ont quittés ...

- Marie D'AVIAU DE TERNAY née du BOBERIL, le 19 décembre 2014
- Germaine PICOSSON née QUERRIOUX, le 21 décembre 2014
- Antonin FLEURANT, le 9 janvier
- Paul BRUN, le 16 janvier
- Marcelle TROUBAT, le 2 février
- Martine DUPUIS née MOREAU, le 16 février
- Yvette DUPRÉ, le 24 février
- Denise GROLEAU née CHAUSSEBOURG, le 2 mars
- Simone SAUTREAU née TRILLAUD, le 18 avril
- Marie-Madeleine DUPUIS née DELHOMME, le 28 avril
- Jean-Claude DARTENUCQ, le 28 avril
- André LERAT, le 27 mai
- Alice HERPIN née DAVIAUD, le 17 juin
- Eugénie SOUCHAUD née SARRAZIN, le 22 juillet
- Josette BRANDALAC née GUILLAUMET, le 3 août
- Yvonne CHAMPION, Née DUDOGNON, le 2 octobre
- Patrick POIRIER, le 3 octobre
- Thierry BERLUREAU, le 5 octobre

Tarifs année 2015/2016



LA SALLE DES FÊTES

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	80 €	100 €
Repas complet 1 jour (y compris Vin d'honneur)	120 €	160 €
Repas complet 2 jours	180 €	240 €

CENTRE D'ACCUEIL

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	50 €	65 €
1 jour	80 €	105 €
2 jours	110 €	150 €

LA HALLE

LOCATION	Commune	Hors Commune
1 jour	130 €	180 €
2 jours	200 €	270 €
Forfait jour suppl.	100 €	130 €

PÊCHE (PLAN D'EAU)

CARTE	Commune	Hors Commune
Carte annuelle	40 €	45 €
Carte ouverture	8 €	8 €
Carte journalière	5 €	5 €

MATÉRIEL

Table 2 m	2 €
Plateau 4 m	3 €
Banc	1 €
Chaise	0,50 €
Parquet	30 €

CAMPING (Par jour)

Emplacement	2 €
Branchement électrique	2 €
Adulte	1 €
Enfant (Jusqu'à 14 ans)	0,50 €

ASSAINISSEMENT

Taxe sur l'eau consommée au m3	0,55 €
Abonnement annuel	26 €
Taxe de branchement	1 000 €

TENTES DE PLEIN AIR

LOCATION Semaine	Associations Persacoises	Mairies Limitrophes Canton
8m X 5m	80 €	120 €
12m X 5m	120 €	160 €
Les deux	150 €	225 €
Forfait sem. suppl.	10 €	10 €

TENNIS

(Gratuit, fermé l'hiver)

Les tarifs sont révisables à chaque budget (mars - avril)

*La municipalité
souhaite la bienvenue
aux nouveaux habitants
de la commune et leur recommande
de se présenter en mairie,
lors de leur arrivée, de façon
à être recensés sur Persac.*

Numéros Utiles

PRÉFECTURE DE LA VIENNE	05 49 55 70 00
SOUS-PRÉFECTURE	09 63 43 00 49
TRÉSORERIE DE LUSSAC-LES-CHATEAUX.....	05 49 48 40 29
TRÉSORERIE DE MONTMORILLON	05 49 83 39 39
EAUX DE VIENNE-SIVEER	05 49 48 30 76
URGENCE EAU	05 49 61 16 90
SIMER ÉCO-POLE	05 49 91 96 42
SOREGIES POITIERS	08 10 50 50 50
SOREGIES MONTMORILLON	05 49 44 79 00

URGENCES

Samu	15
Pompiers.....	18
Police	17
Pharmacie de garde.....	3237
CPAM.....	3646
Gendramerie.....	05 49 48 40 01
Centre Hospitalier	05 49 83 83 83
Appel Urgence Européen.....	112
Disparition d'enfant.....	116 000
Enfance maltraitée.....	119
Centre Anti-Poison.....	05 56 96 40 80
SOS Amitié.....	05 49 45 71 71
Sida Info Service.....	0 800 840 800
Tabac Info Service.....	3989
SOS Mains.....	05 56 51 01 01



Aperçu des finances locales

Voté le 13 avril 2015

BUDG

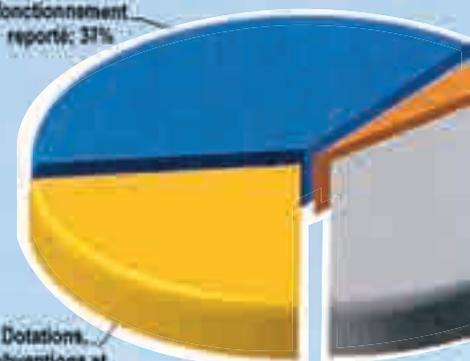
SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

1 205 034 €

Atténuations de charges	4 569 €	1%
Produits des services (Loyers, Cimetière, CCAS, SIVOS,...)	39 638 €	3%
Impôts et taxes	433 121 €	36%
Dotations, subventions et participations	279 352 €	23%
Excédent de fonctionnement reporté	448 354 €	37%

Excédent de fonctionnement reporté: 37%

Dotations, subventions et participations: 23%



SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

1 205 034 €

Charges à caractère général	395 760 €	33%
Charges de personnel et frais assimilés	324 600 €	27%
Autres charges de gestion courante (Indemnités, contributions budgets annexes,...)	185 050 €	15%
Charges exceptionnelles (Dépenses imprévues,...)	70 832 €	6%
Virement à la section d'investissement	228 792 €	19%

Virement à la section d'investissement: 19%

Charges exceptionnelles (Dépenses imprévues,...): 6%

Autres charges de gestion courante (Indemnités, contributions budgets annexes,...): 15%



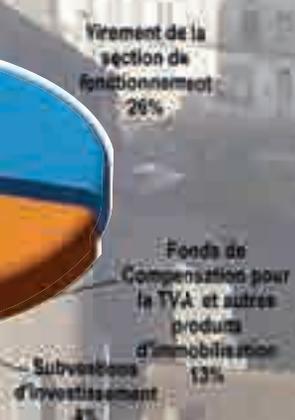
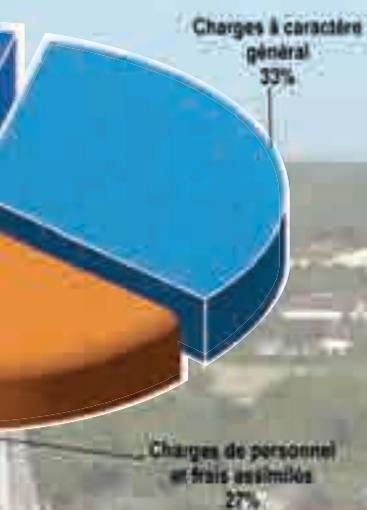
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

885 027 €

Virement de la section de fonctionnement	228 792 €	26%
Fonds de Compensation pour la TVA et autres produits d'immobilisation	115 335 €	13%
Subventions d'investissement	35 000 €	4%
Excédent d'investissement reporté	505 900 €	57%

Excédent d'investissement reporté: 57%





Les Impôts locaux proviennent de 3 taxes :

	2014	2015
La taxe d'habitation	103 479 €	102 386 €
La taxe sur le foncier bâti	44 331 €	44 989 €
La taxe sur le foncier non bâti	27 394 €	27 620 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

BÂTIMENTS	175 224 €
VOIRIE	175 225 €
MATÉRIEL ET MOBILIER	175 226 €
PLAN D'EAU COMMUNAL	52 000 €
CIMETIÈRE	26 000 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

885 027 €

Opérations financières diverses (Emprunts, Dépenses imprévues...)	41 100 €	5%
Travaux, Equipements, Matériel	843 927 €	95%



Cimetière de Persac

L'ancien cimetière se trouvait place de l'église.

La sous-préfecture de l'arrondissement de Montmorillon arrête par acte en date du 16 décembre 1865 la création du nouveau cimetière.



Le relevé des concessions a été fait ainsi qu'un relevé topographique par un géomètre. Toutes ces données vont ensuite être enregistrées informatiquement sur un logiciel spécifique facilitant la gestion des emplacements.

Aujourd'hui, la municipalité projette de :

- créer un repère couleur par secteur pour faciliter l'orientation
- fleurir et arborer le cimetière
- étudier l'agrandissement
- réaliser un ossuaire

Pour votre service à chaque entrée du cimetière :

- un container sera installé afin de mettre les pots de fleurs vides (ils ne sont pas recyclables) à la disposition des personnes qui en ont l'utilité.
- une étagère pour y déposer les plantes que vous ne souhaitez pas jeter ou emporter. Les personnes intéressées par celles-ci pourront les récupérer.

Réalisations

Ce qui a été fait ...

L'expression des associations au travers des rencontres ou des événements :

Dans ce sens, la journée des associations et l'anniversaire des 700 ans du clocher ont créé une dynamique dont le village avait besoin. Les associations travaillent ensemble dans le souci de rassembler les habitants de la commune dans une ambiance conviviale et amicale.

La communication : communiquer est essentiel pour que chaque habitant de la commune sache ce qui se passe, ce qui se décide dans son village pour attiser son intérêt et son implication dans la vie municipale. A cette fin, ont été créés :

- Un site internet diffusant les informations administratives et culturelles à tous les Persacois et à tous les internautes (www.persac.fr).
- Une gazette de printemps regroupant des articles originaux sur les événements et les initiatives associatives ou personnelles.
- Un Bulletin municipal "en couleur".

Chantier des chemins communaux : le chemin du Moulin de Fomperron, ceux de la Pilatière et de la Bouige Mont Tétard à Favard ont été refaits à la satisfaction de ceux qui les empruntent.



Fomperron

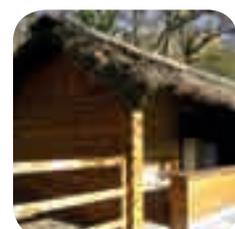
Bâtiments municipaux : nos employés ont restauré la cuisine de la halle en y ajoutant la salle contiguë qui permet d'accueillir 25 à 30 convives.



Bouige Mont Tétard à Favard

• Pour permettre l'accueil décent des équipes visiteuses de l'Association Sportive de Persac (ASP), les vestiaires actuels ont bénéficié d'un petit toit-letage et d'une mise en sécurité de ses ouvertures, de concert avec les membres de l'ASP.

• Un local a été aménagé au rez-de-chaussée des logements enseignants de l'école Route de Moulismes afin de répondre aux besoins liés aux activités périscolaires des élèves dont le nombre est en forte augmentation.



Buvette Halle





Les “**espaces verts**” actions menées par la commission :

- Avec les enfants de l'école de Persac :

En mai 2015, les enfants ont semé des graines pour créer des parterres de fleurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

En octobre, les enfants ont planté dans ces massifs des bulbes qui donneront des fleurs au printemps.

En novembre 2014, ils ont planté des arbres à l'étang et route du Breuil, avec une récurrence en novembre 2015 aux mêmes lieux.

- Un groupe d'orchidophiles a fait l'inventaire des orchidées sur la commune de Persac. Cet inventaire s'est étalé de mai à septembre ; 15 espèces d'orchidées ont été répertoriées, témoignant d'une bonne diversité.

Une conférence diaporama a été proposée le 14 novembre au Château de la Mothe, animée par M. Potiron du groupe d'orchidophiles, pour sensibiliser les habitants de la commune à la reconnaissance et à la protection de ces espèces.

- Une bourse aux plantes a eu lieu à l'occasion de la fête du pain à la Crouzette le 18 octobre qui s'est déroulée sous un soleil radieux et avec une forte affluence non moins radieuse.

Ce qui va être fait ...

Conservation du patrimoine :

Les travaux de **restauration du clocher** ont subi un retard dû aux suggestions émises, à juste raison, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. La participation financière prévue de cette dernière lui confère une autorité sur le choix des matériaux. Le dernier devis nous est parvenu. Le dossier de réalisation va pouvoir être approuvé en conseil municipal prochainement.

Chantier des **vestiaires du stade** : l'étude de faisabilité confiée à l'Agence Technique Départementale est réalisée et sera présentée à l'équipe municipale et aux membres de l'A.S.P. début février avant la nouvelle étape du projet menant à la construction.

Le chantier de **réouverture des chemins de randonnées** va commencer,

après la rencontre avec les propriétaires et/ou exploitants des parcelles riveraines de l'itinéraire parant de l'Epine vers les Fioux d'une part, et vers St-Jean d'autre part, et la désignation en conseil municipal de l'entreprise chargée des travaux.

Harmonisation de la **signalétique** : un groupe de travail s'est formé pour définir une signalétique propre à l'ensemble des sites devant être signalés. Des demandes particulières ont été formulées, rejoignant un engagement de campagne. Nous souhaitons que la mise en place soit réalisée pour le prochain été.

Camouflage des conteneurs sur l'ensemble de la commune : nous opterons probablement pour l'utilisation du bois agrémenté de plantations rustiques.

Un rapprochement avec **les exploitants agricoles** va être réalisé pour l'entretien des haies et des chemins, l'élagage de grands arbres etc.

L'acquisition du terrain d'accueil des poids lourds connaît quelques vicissitudes du fait de l'implication juridique de la Communauté de Communes du Lussacois. Les négociations sont en cours.

Ce qui reste à faire ...

Urbanisme :

Beaucoup de bâtiments, appartenant ou non à la commune sont actuellement inoccupés ou à l'abandon. Un groupe de réflexion s'est déjà réuni pour imaginer des projets d'aménagement du bourg. Différentes options ont été évoquées. Chacune nécessitera une étude pour définir des projets ambitieux mais réalistes pour améliorer notre cadre de vie et dynamiser la vie communale.

Prévoir l'agrandissement du cimetière en créant une réserve foncière pour laquelle des contacts ont été pris.

Il reste aussi à faire tout ce qui n'est pas prévisible et qui alimente nos emplois du temps journaliers !



L'École . . .

La première étape pour l'inscription scolaire de votre enfant se fait obligatoirement à la mairie ; l'admission s'effectue par la suite auprès du directeur de l'école.

La garderie municipale :

Annette et Mélissa accueillent tous les jours d'école, les enfants scolarisés dans le RPI, à partir de 7h le matin, jusqu'à 13h le mercredi et jusqu'à 18h15 les autres jours.

Le transport scolaire :

Un transport est assuré entre chaque site scolaire du RPI : les enfants résidant dans la commune sont déposés devant leur école. Aline, l'accompagnatrice, veille à leur sécurité sans relâche.

Les activités périscolaires :

Les élèves peuvent participer aux activités périscolaires proposées par la commune deux fois par semaine. Elles sont réalisées généralement par les animateurs de la MJC 21.

Avec cette nouvelle année scolaire, les élèves peuvent découvrir les activités autour des jeux sportifs, du cirque, de la musique, du yoga, de la poterie, être sensibilisés à la nature et à son environnement.

Ces services sont entièrement financés par les communes ; ils sont gratuits pour les familles.

La cantine :

Les enfants prennent leur repas entièrement préparés par Sophie à partir de produits frais pour 2€40 par jour (4€80 par adulte).

Les menus sont établis pour deux mois en respectant l'équilibre alimentaire des enfants.

Des repas en « circuit court » sont préparés deux fois par mois. L'approvisionnement se fait auprès du « marché équitable », magasin de producteurs locaux.



NOUVEAU

L'accueil de loisirs le mercredi après midi :

Depuis septembre, les enfants peuvent être pris en charge dès la sortie de leur classe pour être conduits dans les locaux de l'accueil de loisirs de Lussac-les-Châteaux où ils prennent leur déjeuner, leur goûter et participe aux activités proposées.

Pour toute demande d'information et toute inscription, se renseigner à la MJC 21 (tél : 05 49 48 39 27)

Plaquette d'informations sur le RPI

GOUËX - PERSAC - QUÉAUX

Elle permet de renseigner les parents sur l'école de notre commune, des services qui y sont associés.

Elle est disponible en mairie.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le renouvellement du CEJ pour la période de 2015 à 2018 a été signé le 28 octobre 2015. Les partenaires signataires sont la CAF, la CCL, la commune de Valdivienne.

Ce contrat permet la mise en œuvre des structures inter-communautaires de l'enfance et de la jeunesse telles que les crèches « Le manège enchanté » à Lussac-Les-Châteaux, « Tournicoti » à Civaux, le Relai Assistantes Maternelles (RAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) pour les activités organisées le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, à Verrières et à Lussac-Les-Châteaux.

Ce CEJ permet aux enfants de notre commune de bénéficier pleinement de ces structures.

Le nouveau service, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, mis à la disposition des familles, est très bien fréquenté. Une analyse sera réalisée en fin d'année scolaire.

Contact Bouzier René

Directeur

Tél 05 49 48 22 69

Fax 05 49 48 72 27



L'Association des Parents d'Élèves



Regroupement Pédagogique Intercommunal GOUËX - PERSAC - QUÉAUX

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux enseignants pour leurs projets éducatifs, notamment : achat de matériel pédagogique, sorties ponctuelles, projets divers et classes découvertes...

L'argent récolté bénéficie à l'ensemble des enfants scolarisés dans le RPI.

Pour faire vivre les 3 communes qui composent le RPI, nous essayons dans la mesure du possible de faire tourner nos différentes actions pour l'année 2015-2016 :

- Vide ta chambre, Initiation pêche à Persac
- Marché de Noël, Arbre de Noël à Gouëx
- Fête des arbres, Kermesse à Quéaux.



Nous tenions à remercier les parents, les familles, les amis, les commerçants et les communes qui nous apportent leur appui au travers de nos différentes actions : vente de chocolats, porte-clés, bracelets, livres, madeleines, objets réalisés avec les dessins des enfants, photos de classe, tombola, recyclage, ...



Quelques dates à retenir

- 2 avril 2016 : boum déguisée à Persac
- Fin mai 2016 : initiation pêche à l'étang de Persac
- Fin juin 2016 : kermesse à Quéaux.
- 11 novembre 2016 fête des arbres à Quéaux
- Décembre 2016 : arbre de Noël et marché de Noël

Toute nouvelle idée ou coup de mains, même occasionnel, seront les bienvenus.

Alors, n'hésitez pas à participer pour que vive notre école !

Le Bureau est composé de :

- Président / Vice-président : Armelle Nibeau / Jacques Rodier
- Trésorier / Vice-Trésorier : Aurélie Mariano / Céline Barreau
- Secrétaire / Audrey Tuleau



Regroupement

Les classes année 2015 - 2016



MS et GS : 22 enfants avec Mathilde JEROCHE
aidée par Nathalie KIRCHE



TPS-PS : 22 enfants avec Amélie CHASSAT
aidée par Chantal GABILLAT



CP-CE1 : 24 enfants avec René BOUZIER



CMI-CM2 : 27 enfants avec Sylvie CRAVINHO



CE1-CE2 : 26 enfants avec Nicolas LASCoux

Organisation Scolaire

Depuis la rentrée 2014, le RPI applique la réforme des rythmes scolaires.

Les enfants travaillent le mercredi matin et des activités périscolaires sont mises en place par chacune des 3 communes.

Pour le moment, ces activités sont encadrées par les animateurs de la MJC de Lussac. Elles sont planifiées par périodes (7 semaines).

Les horaires

	PERSAC 10 MS - 19 GS	PERSAC 2 TPS - 10 PS	PERSAC 14 CP - 6 CE1	QUÉAUX 11 CE1 - 11 CE2	GOUËX 5 CE2 - 6 CMI - 8 CM2
Horaires matin	8H45 - 11H45 Mercredi : 8H45 - 11H45	8H40 - 11H40 Mercredi : 8H40 - 11H40	8H40 - 11H55 Mercredi : 8H40 - 11H40	9H00 - 12H00	8H50 - 12H
Horaires Après-midi	13H15 - 16H10	13H05 - 16H15	13H30 - 16H15	13H30 - 15H45	Lundi et jeudi 13H30 - 15H50 Mardi et vendredi 13h30-15h15
Activités Périscolaires	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h05	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h15	mardi et vendredi de 13h30 à 14h30	Lundi et jeudi de 15H45 à 16H35	Mardi et vendredi de 15h15 à 16h20



Les projets et activités pour l'année 2015-2016

L'USEP : La cotisation demandée est de 6€. Ce montant permet de financer en partie les transports pour les 3 rencontres ainsi que la licence. Le SIVOS verse également une subvention pour l'activité USEP. Les classes de Persac et Quéaux sont sur le canton de l'Isle Jourdain. La classe de Gouëx est sur le canton de Lussac. 3 rencontres sont traditionnellement prévues chaque année.

Les échecs : de la GS au CM2, activité toujours assurée par madame Dinet, avec une mobilisation toujours aussi forte des enfants.

- Pour les MS/GS (Mathilde) : vendredi matin
- Pour les CP/CE1 (René) : lundi matin
- Pour les CE1/CE2 de Quéaux (Nicolas) : lundi après-midi
- Pour CMI/CM2 de Gouëx (Sylvie) : vendredi après-midi

L'activité piscine :

- Les GS, les CP et CE iront à la piscine de Civaux, le jeudi après-midi au 3^{ème} trimestre (du 26 avril au 1^{er} juillet).
- Pour la classe de Gouëx et Quéaux : mardi après-midi au 2^{ème} trimestre (du 2 février au 7 avril).

Les projets et sorties : Cette année des sorties ponctuelles seront organisées dans chaque classe en fonction des projets de classe, du RPI et également en liaison avec les autres classes du réseau RERVG.

Le RPI :

Nous envisageons 2 rencontres. Une première peut-être autour du thème de l'image (semaine du 4 au 8 avril à PERSAC).

La deuxième serait autour du thème "Les Olympiades", rencontre annuelle l'année précédente pour des problèmes de transport (30 juin à QUÉAUX).

Le réseau RERVG :

Cette année, en plus des échanges habituels (fax, internet, journaux scolaires...), il a été décidé de mobiliser les classes du réseau sur l'approche des arts à l'école avec la possibilité de monter une exposition qui circulerait dans les écoles du réseau.

3 rencontres sont prévues.

- Persac et Gouëx : jeudi 1^{er} octobre jeux traditionnels et orientation (et course au trésor pour les plus jeunes)
- Sillars : 18 mars carnaval sur le thème "tous artistes" avec vernissage de l'exposition
- Lieu à déterminer : date à déterminer au mois de mai, rencontre autour du thème des arts.



Rappel sur la constitution du réseau

Le 22 septembre 1995 se créait l'association " **Réseau d'Ecoles Rurales Vienne et Gartempe** ". Les buts de l'association sont les suivants :

- Regrouper l'ensemble de personnes impliquées dans les différentes écoles et le réseau, que ce soit au titre d'élus, de parents ou d'enseignants.
- Présenter ce réseau d'écoles et assurer le suivi des dossiers en cours auprès des pouvoirs publics et autorités locales.
- Permettre et favoriser la communication et les échanges entre les différentes classes du réseau.
- Prendre en charge toute action permettant de faire connaître, de valoriser et de défendre ce réseau et à travers lui les écoles à petites structures.
- Favoriser toute innovation dans l'intérêt des enfants dans le cadre des programmes et des instructions officielles de l'Education Nationale.
- Obtenir et utiliser tout moyen propre à renforcer le réseau d'écoles notamment sur le plan logistique (achat de matériel en commun, malles sciences, matériel de sport, jumelles...).



Santé & Social...

Le centre Restos du Cœur de PERSAC

Ouvert aux familles de Persac et des environs depuis le début Décembre 2014, le centre Restos du Cœur est maintenant bien connu. Une quarantaine de familles (90 adultes et 4 bébés) y viennent chaque semaine lors de la campagne d'hiver (de Décembre à Mars) et une fois toutes les deux semaines durant la campagne d'été (de Mai à Octobre).

Dans la salle du Centre d'Accueil, mise à disposition par la municipalité, les bénévoles (nouveaux pour la plupart) assurent l'accueil autour d'une boisson et de quelques viennoiseries pour un moment de convivialité, comme c'est la règle dans tous les centres Restos. Ce passage permettra de pallier quelque temps aux difficultés.

Les bénévoles sont prêts pour la campagne d'hiver qui a débuté dans tous les centres de France le 30 Novembre 2015



Documents à apporter lors de l'inscription : Ressources financières, Justificatifs de domicile, Livret de famille, Carte Nationale d'Identité.



CAMPAGNE HIVER
Le mardi de 13h30 à 16h30.

CAMPAGNE ÉTÉ
Le mardi de 13h30 à 15h
(Tous les 15 jours)



L'association réactive et proche de vous !

La **téléassistance**, pour votre sécurité 24h/24,



Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de **prévenir votre réseau de solidarité et d'alerter les secours** en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de **rester à domicile en toute sécurité !**



Le **portage de vos repas à domicile**

- ✓ Des repas cuisinés, équilibrés
- ✓ Respectant les régimes
- ✓ Possibilité de mouliner, hacher ou couper fin votre plat !



Présence Verte Services - 37, rue du Touffenet - 86 000 POITIERS / Tél. : 05 49 44 59 99 - www.presenceverteservices.com
N° d'agrément : SAP/402034003



Santé & Social...

L'association ACCOR (entendez Action, Coordination, CONcertation des Retraités de la Vienne) créée en 1982, soutenue par le conseil départemental de la Vienne, s'attache à lutter depuis 30 ans contre l'isolement avec en ligne de mire le maintien et le développement des liens intergénérationnels.

Cette entité préserve aussi la mémoire rurale de la Vienne par des ouvrages publiés, des conférences, des spectacles et des animations diverses.

L'association est aussi tournée vers les nouvelles technologies. Les "Ateliers du futur" rencontrent un vif succès. Consacrées au monde de l'informatique, les séances à la carte sont adaptées au niveau de chaque participant.

Vous pouvez contacter l'Association :
6 Av. Georges Pompidou,
Appt 602, 86000 Poitiers 05 49 67 79 96
accor.association@gmail.com
Blog : <http://associationaccor.overblog.com>



Association Dynamique d'Entraide du Canton de Lussac-les-Châteaux

Créée en 1990, l'ADECL, acteur du territoire, propose des actions d'insertion à des publics en besoins, en créant et développant des activités et services entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, autour des valeurs de respect, solidarité, environnement et partage.

L'ADECL est organisée autour de plusieurs pôles :

• **Un pôle Economique** composé de 3 chantiers d'insertion accueillant chacun 12 personnes en CDD sur une durée maximum de 24 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.



Entretien Dojo
Lussac-Les-Châteaux

• Un chantier « Aménagement du cadre de vie » qui travaille pour les collectivités, les entreprises, les associations (tonte, élagage, bûcheronnage, broyage de végétaux, travaux de maçonnerie, de menuiserie, de peinture, fabrication de mobilier urbain : tables de pique-nique, bancs, poubelles, jardinières ...).

• Un chantier « Serres-Jardins » qui travaille pour les collectivités, les associations, les particuliers (vente de fleurs et de légumes, création de massifs d'ornement, fourniture de compositions florales ...).

• Un chantier « Dépôt-Vente Chinetterie » qui propose aux particuliers le dépôt et la vente de mobilier, d'électro-ménager, de vaisselle, de luminaire...

• **Un Pôle Social** qui propose à des personnes volontaires des activités régulières (travaux manuels, couture, cuisine,...), des actions de prévention santé.



Bureaux - Pôle Social - Pôle Mobilité - chantiers « ACV » et « Serres-Jardins ».

La Mignonnière - 86320
Lussac-Les-Châteaux
Tél : 05 49 84 91 10
Email : contact@adecl.fr
Site Internet : [//www.adecl.fr](http://www.adecl.fr)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Code de la route



Location de scooters

• Dépôt-Vente-Chinetterie

4 Rue des Piniers
86320 Lussac-Les-Châteaux
Tél : 05 49 48 68 19 - depot@adecl.fr
Heures d'ouverture : lundi et jeudi de 14h30 à 18h, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h.

• Un Pôle Mobilité

qui a créé une plateforme mobilité qui, sur orientation d'une structure partenaire (Pôle-Emploi, Mission Locale,...), propose les services suivants : initiation au code de la route, diagnostic de conduite grâce à un simulateur de conduite, mise à disposition de scooters, de vélos à assistance électrique, d'une voiture.

- Président : **Jean-Claude COMPAIN**
- Directrice : **Dominique TOURAINE**



Festival des Lumières



Poterie



Atelier manger-bouger



Santé & Social...



L'ADMR se doit de poursuivre et de développer ses activités pour le maintien des personnes âgées à domicile (aide aux actes quotidiens de la vie : lever, coucher, aide à la toilette ; préparation et prise des repas ; sorties ; courses ; ménage ; repassage...), pour l'aide aux familles (garde d'enfants à domicile), pour la santé (soins infirmiers à domicile avec le SSIAD)...

Les projets 2016 concernent :

- la poursuite de la démarche qualité,
- le développement de l'activité avec notamment l'opération « Sortir plus » pour les personnes âgées (ressortissants de l'AGIRC ou de l'ARRCO âgés de plus de 80 ans) avec l'utilisation de CESU préfinancés,
- la prévention des risques psycho-sociaux,
- l'optimisation de la planification avec Philia dom et Philia Tel,
- la recherche de bénévoles.

Les atouts de l'association ADMR ?

- l'appartenance à un réseau départemental,
- la professionnalisation et le dévouement des employées,
- l'implication des administrateurs bénévoles (port des factures, instruction des dossiers, veille à la gestion et au bon fonctionnement, maintien d'un lien social...),
- le soutien des communes concernées.

Les tarifs prestataires sont les suivants :

- aide pour les actes quotidiens de la vie et les travaux au domicile : 20,78€ à 21,28€ de l'heure,
- garde d'enfants à domicile 20,93€ à 21,64€ de l'heure,
- soins infirmiers à domicile (SSIAD) : prise en charge par l'assurance maladie,
- heures facturables les dimanches et jours fériés : 26,60€ de l'heure,
- frais kilométriques (courses) : 0,37€/km.

Pour la prise en charge CARSAT, les critères de ressources restent inchangés, mais le critère d'âge passe de 90 à 75 ans et plus pour un couple.

Pour bien vieillir chez soi, pour une garde d'enfants à domicile, pour une sortie...

Vous voulez connaître les possibilités d'intervention d'un personnel qualifié et les aides possibles, n'hésitez pas, contactez l'ADMR.

Maison des Services

ADMR LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
1 bis Ancien Chemin Impérial,
Cité des Gagneries
86320 LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
Tél : 05 49 48 75 94
Portable : 06 85 42 43 22
info.assolussac.fede86@admr.org

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 9h – 12h ; 14h – 17h
Mardi : 9h – 12h
Jeudi : 14h – 17h
Vendredi : 9h – 12h

PTZ

La commune de Persac a été identifiée comme étant éligible au dispositif PTZ+ mis en place par le gouvernement. Ce dispositif permet aux ménages les plus modestes de bénéficier d'un **Prêt à Taux Zéro (PTZ)**, prêt complémentaire sans intérêt et sans frais aidés par l'état. Il est accordé, en fonction des ressources, de la qualité du bien et du coût de l'opération aux personnes qui souhaitent devenir propriétaire de leur résidence principale, pour la première fois.

Le PTZ + peut financer l'acquisition :

- d'un logement neuf
- d'un logement acquis dans le cadre de la vente du parc social à ses occupants
- d'un logement ancien, dans certaines communes rurales, sous condition de travaux depuis le 1^{er} janvier 2015

Toutes les infos dans le site " servicepublic"
<http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers/F10871.xhtml>



Programme d'Intérêt Général destiné à aider financièrement les ménages à faibles revenus dans les travaux d'amélioration à l'habitat (lutte contre le logement indigne, adaptation de l'habitat à la dépendance, amélioration d'économie d'énergie). Les propriétaires occupants ou bailleurs pouvaient entrer dans ce programme. Si ce programme contribue à améliorer l'habitat, il contribue également à renforcer la vie économique du ter-

ritoire en permettant aux artisans locaux de réaliser ces travaux (pour 2015, cela représente un montant de 1 990 000 € pour 92 logements : 22 en lussacois dont 7 à Persac).

Le PIG 2013-2014 a été prolongé car en 2014, les dossiers étaient très nombreux sur le territoire et plusieurs d'entre eux n'ont pu être aidés. Constatant que les besoins dans ce domaine sont toujours importants, la

commission « habitat » des 2 communautés de communes a mené une réflexion et a reconduit le PIG pour une nouvelle année.

Pour aider les propriétaires, des permanences de Vienne Habitat* se tiennent à Lussac-les-Châteaux le 1^{er} vendredi de chaque mois de 10h à 12h à l'espace Jean REAU.

*En 2016, Vienne Habitat devient Soliah Vienne / contact : 05 49 61 61 86.

Contrat Local de Santé (CLS) établi et mise en œuvre par le pays montmorillonnais.

Le CLS, contrat triennal 2013 - 2016 vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé, à soutenir les dynamiques locales dans le pays montmorillonnais. Ses objectifs sont :

- Améliorer l'état de santé de la population,
- Améliorer l'organisation de l'offre de santé et médicosociale,
- Permettre la coordination des acteurs locaux qui agissent pour la santé,
- Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé.

Après avoir réalisé un diagnostic approfondi en 2013, le CLS a défini un programme d'actions en 4 axes déclinés en fiches actions. Ces axes sont :

- Accès aux soins,
- Préservation et accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Attractivité du territoire,
- Prévention et promotion de la santé.

Plusieurs actions ont été conduites ces 2 dernières années. Les comptes rendus sont consultables sur les sites internet des 2 communautés de communes.



La Mission Locale

La Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2014, 1865 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale.

Zones d'intervention :

<p>Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez booster votre recherche d'emploi ?</p> <p>La Mission Locale vous propose un accompagnement individualisé par des personnes actives, retraitées ou bénévoles vous permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à profit les conseils de chefs d'entreprises ou professionnels, - Structurer vos démarches de recherche d'emploi, - Développer et mobiliser des réseaux personnels ou professionnels. <p><small>*Le Parrainage est un dispositif financé par l'Etat.</small></p>	<p>Vous souhaitez donner un coup de pouce à un jeune en recherche d'emploi ?</p> <p>La Mission Locale vous propose de rejoindre son réseau de parrains et marraines en vous engageant dans une démarche citoyenne de soutien aux jeunes en recherche d'emploi.</p> <p>Basé sur une approche volontariste et sur une confiance réciproque entre le professionnel (le parrain) et le jeune (le filleul), le Parrainage est un outil efficace favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes.</p>
---	--

Coordonnées des Missions Locales | Pays Montmorillonnais

MONTMORILLON
Maison des Services : 6 Rue Daniel Cormier - 86500 Montmorillon - 05 49 91 56 83

LUSSAC LES CHÂTEAUX
6 Avenue du Recteur Pineau - 86320 Lussac Les Châteaux - 05 49 91 97 59

AVAILLES LIMOUZINE, LA TRIMOUILLE, L'ISLE JOURDAIN, SAINT-SAVIN
Renseignements au 05 49 91 56 83



RÉGLEMENTATIONS

Quelles autorisations pour quels travaux ?

JE CONSTRUIS OU J'AGRANDIS MA MAISON

- Plus de 20 m² : **Permis de Construire.**
- De 2 m² à 20 m² : **Déclaration Préalable.**

J'AMÉNAGE MON GARAGE

En habitation

- La surface est supérieure à 10 m² : **Déclaration Préalable.**
- La surface est inférieure à 10 m² et la transformation n'entraîne pas de travaux modifiant l'aspect extérieur : **Pas de formalité.**

J'INSTALLE UNE PISCINE

Fixe

- De plus de 10 m² et de moins de 100 m² sans couverture : **Déclaration Préalable.**
- Avec couverture de moins de 1,80 m pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité : **Déclaration Préalable.**
- Avec couverture, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : **Permis de Construire.**

Gonflable

- De moins de 10 m² : Pas de formalité.
- Pour une piscine gonflable de + de 10 m² : Son installation est limitée à 3 mois : **Pas de formalité.**
- Elle est installée pendant plus de trois mois : **Déclaration Préalable.**

JE CONSTRUIS UN GARAGE

- De 2 m² à 20 m² : **Déclaration Préalable.**

JE MODIFIE MON TOIT

- J'ajoute une charpente à mon toit terrasse : **Déclaration Préalable.**
- Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil-de-bœuf : **Déclaration Préalable.**
- Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une lucarne : **Déclaration Préalable.**
- Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit : **Permis de Construire.**

JE CONSTRUIS UNE TERRASSE OU J'INSTALLE UNE VÉRANDA

- De 2 à 20 m² : **Déclaration Préalable.**
- Superficie supérieure à 20 m² : **Permis de Construire.**

J'INSTALLE DES ÉQUIPEMENTS À ÉNERGIE RENOUVELABLE

Éolienne

De moins de 12 mètres de haut :

Pas de formalité.

Au-delà de 12 mètres :

Permis de Construire.

Panneaux solaires

Installés sur un bâtiment :

Déclaration Préalable.

JE CHANGE MES HUISSERIES

- Par un autre modèle, par la création de nouvelles fenêtres : **Déclaration Préalable.**

BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

Les déchets verts, comme les restes de tonte de pelouses, de tailles, d'élagages ou de débroussaillage ne peuvent pas être brûlés dans les jardins. Le règlement sanitaire départemental rappelle généralement cette interdiction.

Les communes ne peuvent pas prendre un arrêté pour autoriser le brûlage, même temporairement.

Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés individuellement.

(QE n° 14276 de C. Deseyne, JO Sénat, 19/03/2015).

La commune de Persac vous propose :

Une Aire de collecte pour déchets verts, «Route du Breuil».

Cet espace n'est pas une déchetterie.

Un employé communal vous y accueille, chaque vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.

Vous pouvez venir y déposer vos végétaux de petite taille.

Le brûlage de ces déchets dans un jardin est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Toutefois, le règlement sanitaire départemental peut prévoir des exceptions relevant de la seule compétence du préfet qui autorise parfois le brûlage des déchets verts dans les zones rurales ou péri-urbaines dépourvues de système de collecte et de déchetterie (circulaire du 18/11/2011 NOR : DEVRII5467C).

ANIMAUX ERRANTS OU EN ÉTAT DE DIVAGATION

La commune est souvent confrontée au problème de la divagation d'animaux, en particulier des chiens, et précise que tout animal errant avec ou sans collier doit être conduit à la Clinique Vétérinaire de Verrières «rue de Provence» pour identifier le propriétaire. Sans propriétaire connu, prendre contact avec la C.C.L. qui fait conduire l'animal à la S.P.A. de Poitiers.

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer.

Démarches à effectuer par la personne ayant trouvé un animal

- Se présenter en mairie pour remplir un formulaire de déclaration
- Transporter l'animal à la Clinique Vétérinaire de Verrières

LES CHIENS CLASSÉS «DANGEREUX»

La commune rappelle que conformément à la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, tout détenteur ou propriétaire d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie est tenu d'en faire la déclaration en mairie.

ABANDON OU DÉPOT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Il est constaté fréquemment que des dépôts de déchets de toute nature sont abandonnés et portent atteinte à la salubrité et à l'environnement.

Pour améliorer la collecte des déchets et surtout parer aux encombrements **Route du Breuil**, espace réservé strictement aux ordures ménagères et déchets verts, deux sites ont été aménagés :

Carrefour Route de Gouëx / Route de Grenaudière > pour les dépôts de verre uniquement

Carrefour Route d'Adriers / Chemin du Fossé Pinaguet > pour le dépôt de verre et de textile.

Il y a lieu d'observer la réglementation des dépôts et tout contrevenant s'exposera à des amendes allant de 38 € à 3 000 € si récidive.

Service d'enlèvement des encombrants (hors végétaux)

Ce service vous est proposé deux fois dans l'année, soit, pour 2016, **le 2 mars et le 2 novembre.**

Pour bénéficier de cette prestation, vous devrez contacter la mairie qui prendra note de votre demande et la transmettra aux services techniques.

La propreté de l'environnement est l'affaire de tous.

Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.



Le SIMER vous facilite le tri !



Les métaux papiers cartonnettes

Pots et barquettes

Les plastiques

NOUVEAU : tous les plastiques se recyclent !
- pots, barquettes, films souples -

Les emballages doivent être VIDES.
Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique !

Le verre

Les non recyclables et non compostables

Les verres de table et les ampoules sont à emmener en déchèterie

Le SIMER vous propose une aide à l'achat de 15€ pour du matériel de compostage

Les déchets encombrants et dangereux

Les cartons, objets encombrants, produits dangereux, verre, ampoules ...
Les gros volumes de déchets



Venez visiter le centre de tri des déchets et la plateforme de compostage, informations & réservations au 05 49 91 96 42

Ne jouez pas avec le feu, brûler ses déchets verts : c'est INTERDIT !

Circulaire du 18 novembre 2011

En cas de non respect, vous risquez une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal)

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

- ✳ nuisances causées au voisinage
- ✳ toxicité pour l'Homme & pollution de l'environnement (émission de particules, d'oxydes d'azote, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils, ou encore de dioxines)
- ✳ risque de propagation d'incendie

La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

QUELS DÉCHETS ?

Les feuilles mortes, tontes, tailles de haies ou d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, ainsi que les autres déchets végétaux issus des parcs et jardins.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les particuliers
- Les professionnels
- Les collectivités territoriales

IL Y A D'AUTRES SOLUTIONS

- 1 Compostage
- 2 Broyage
- 3 Paillage
- 4 Apport en déchèterie

160 Kg de déchets verts / an / hab

50Kg de déchets verts brûlés

= autant de particules que 9800 Km parcourus en voiture diesel récente



Renseignements auprès de votre mairie ou en préfecture (dérogations possibles).

Tableau récapitulatif de l'emploi du feu en fonction des périodes de l'année

Toute opération de brûlage, lorsqu'elle est autorisée, doit respecter les prescriptions prévues dans la partie II de l'arrêté n°2015-PC-031.

<i>Ces périodes peuvent être modifiées exceptionnellement par arrêté préfectoral.</i>		Du 1 ^{er} novembre au 31 janvier	Du 1 ^{er} février au 30 juin et du 1 ^{er} au 31 octobre	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre
Brûlage à l'air libre des déchets verts		Interdit		
Personne autre que le propriétaire du terrain ou l'occupant du chef du propriétaire*	Porter, allumer un feu, jeter des objets en ignition dans les zones boisées et à moins de 200 m de ces zones boisées, y compris sur les voies qui les traversent	Interdit		
Propriétaires du terrain ou occupants du chef du propriétaire*	Tout feu de végétation à moins de 200 m des autoroutes, routes nationales ou routes départementales cartographiées à l'annexe n°2 de l'arrêté n°2015-PC-031, réseau ferroviaire, aéroport de Poitiers Biard, terrains militaires	Interdit		
	Brûlage dirigé	Soumis à autorisation préalable		Interdit sauf autorisation préalable pour Gérépi et CREN
	Brûlage des pailles ou autres résidus de culture (tiges, feuilles, ...)	Soumis à dérogation puis autorisation préalable		Interdit
	Déchets verts consécutifs à une tempête	Soumis à autorisation préalable		Interdit
	Autres résidus agricoles (élagage de haies, d'arbres ou autres végétaux)	Autorisé	Avertissement par écrit du maire	Interdit
	Végétaux éliminés par obligation réglementaire dans le cadre de la lutte contre les organismes nuisibles	Autorisé	Avertissement par écrit du maire	Autorisation préalable
	Végétaux issus de la gestion forestière	Autorisé	Avertissement par écrit du maire	Interdit
Sur des terrains boisés ou situés à moins de 200 m de massifs boisés				
Propriétaires du terrain ou occupants du chef du propriétaire*	Travaux agricoles : broyage de végétaux	Autorisé		Interdit
	Feu de cuisson (méchouis, barbecues...)	Réglementé		Interdit
	Feu d'artifice	Interdit		
	Déchets verts issus des opérations réglementaires de débroussaillage dans les massifs classés à risque incendie	Autorisé	Avertissement par écrit du maire	Interdit

* occupant du chef du propriétaire : occupant du terrain avec l'accord du propriétaire

En cas d'épisodes de pollution de l'air, le Préfet peut émettre des recommandations ou interdire certaines pratiques nécessitant l'emploi du feu. Ces épisodes de pollution, ainsi que les recommandations ou interdictions émises par le Préfet sont signalés par voie de presse et font l'objet d'une large communication par les services de la préfecture. Il conviendra de se conformer aux consignes préfectorales.





Informations ...

Rendez-vous sur eauxdevienne.fr



Une nouvelle version du site Internet d'Eaux de Vienne-Siveer est accessible depuis mi-octobre 2015. La présentation du site web a évolué pour mieux révéler l'identité du nouveau syndicat départemental pour l'eau et l'assainissement, constitué en janvier 2015.

La navigation sur le site a été simplifiée par l'ajout d'un menu déroulant par rubrique. Un accès Usagers propose des informations utiles aux particuliers et aux professionnels. Découvrez notamment comment transférer votre abonnement, en cas de déménagement ou encore comment protéger votre compteur contre le gel. Un récapitulatif des démarches à entreprendre pour réaliser ou réhabiliter un assainissement non collectif y est également disponible. De nombreux formulaires sont proposés en téléchargement, à retourner complétés à Eaux de Vienne-Siveer.

Un nouveau service aux abonnés

Les abonnés peuvent désormais réaliser des démarches en ligne depuis un espace personnel sécurisé, accessible à partir de la page d'accueil du site internet <http://www.eauxdevienne.fr> (lien « Je me connecte à mon espace abonné »). L'objectif, pour Eaux de Vienne, est de simplifier et de dématérialiser certaines démarches administratives.

Pour se créer un espace personnel, rien de plus simple : un abonné se rendra, en page d'accueil de l'extranet, avec le numéro d'une de ses factures émise par Eaux de Vienne-Siveer et de son numéro de référence abonné.

Par la suite, en saisissant uniquement son adresse mail et son mot de passe, il lui sera possible, 7j/7j et 24h/24h de :

- mettre à jour ses coordonnées (adresse de facturation et coordonnées de contact),
- visualiser ses factures des dix dernières années,
- connaître son centre d'exploitation de rattachement
- télécharger des formulaires,
- payer sa facture en ligne via TIPI, la plateforme de télépaiement du Ministère des Finances.



Ligne en Vienne



Ligne 302

Service : lundi – mardi- mercredi- jeudi – vendredi

Persac → Lussac-les-Châteaux

06:43	ISLE JOURDAIN Place du Puits
06:51	MOUSSAC St Eglise
07:05	PERSAC Centre
07:13	LUSSAC Salle des Fêtes
07:17	LUSSAC Gare
12:30	ISLE JOURDAIN Place du Puits
14:04	MOUSSAC St Eglise
14:16	PERSAC Centre
14:26	LUSSAC Salle des Fêtes
14:30	LUSSAC Gare

Lussac-les-Châteaux → Persac

12:36	LUSSAC Gare
12:43	LUSSAC Salle des Fêtes
12:53	PERSAC Centre
13:05	MOUSSAC St Eglise
13:13	ISLE JOURDAIN Place du Puits
18:40	LUSSAC Gare
18:48	LUSSAC Salle des Fêtes
18:54	PERSAC Centre
19:06	MOUSSAC St Eglise
19:14	ISLE JOURDAIN Place du Puits



Une nouvelle campagne de distribution début 2016



A partir de fin janvier 2016 se déroule la quatrième campagne de distribution de comprimés d'iode autour des CNPE, dont Civaux. Les précédentes ont été réalisées en 2000, 2005 et 2009.

À partir du 5 février 2016, les riverains se situant dans un rayon de 10 km autour de la centrale de Civaux, ainsi que les établissements recevant du public (écoles, hôpitaux, bâtiments publics...) recevront une lettre signée du préfet pour retirer les boîtes de comprimés d'iode en pharmacie, ainsi qu'une plaquette d'information « 6 réflexes pour bien réagir en cas d'alerte nucléaire ».

Des dispositifs de relance par téléphone et par mail seront mis en place entre mars et mai 2016.

Les comprimés obtenus lors de la campagne de 2009 sont toujours valables. Il faut les garder à disposition jusqu'au retrait des nouveaux comprimés début 2016 et les rapporter en pharmacie.

Un dispositif de prévention

Les campagnes de distribution de comprimés d'iode ont été instaurées par le gouvernement français depuis 1997, pour les populations résidant dans les zones du plan particulier d'intervention (PPI), correspondant à un rayon de 10 km autour des centrales nucléaires.

Ce rayon correspond à la zone où des actions de protection et/ou de prévention seraient pertinentes dans les 24 heures qui suivraient un accident impliquant une fusion du cœur du réacteur.

La campagne de distribution en préparation permettra de remplacer les comprimés d'iode arrivés à péremption en février 2016. Les nouveaux comprimés auront désormais une validité de 7 ans.

Un numéro vert et un site internet à votre disposition

Dès le 7 janvier, un site internet dédié www.distribution-iodo.com sera mis en ligne.

Il répondra en détail aux questions que le public se pose sur l'iode et les réflexes à avoir en cas d'accident nucléaire.

Un N° Vert 0 800 96 00 20 sera également mis en service dès le 7 janvier en semaine de 10h à 18 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

Et pour les populations en dehors de la zone des 10 km ?

L'Etat a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors du rayon des 10 km autour des installations nucléaires et de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif.

Un stock important a été constitué à proximité de Poitiers. Si la situation l'exigeait, le préfet ordonnerait le déploiement de ces stocks et leur distribution au public.

Comment serions-nous prévenus en cas d'alerte ?

L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

- L'alerte par la sirène**

La sirène diffuse le signal national d'alerte commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un intervalle. Elle vous signale un danger imminent, il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.
- L'alerte par automate d'appels téléphoniques**

En cas d'alerte nucléaire, en plus de la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants situés dans un rayon de 2 kilomètres autour de la centrale nucléaire. Il faut alors se mettre à l'abri et se tenir informé.



Informations ...

ESN/SO - CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Le site web du pays à nouveau en ligne

Vous pouvez désormais accéder aux informations du Pays Montmorillonnais via le site de la Communauté de Communes du Montmorillonnais et celui de la Communauté de Communes du Lussacois par l'onglet «Pays»




ROUTES DE CAMPAGNE : DANGER MAXIMUM

Plus de deux tiers des personnes tuées sur les routes le sont en zone campagne, alors que près de deux tiers des accidents corporels se produisent en milieu urbain.

AUTODIPLÔMES	VITES ÉLEVÉES	TOUTES LES CAMPAGNES
Les autoroutes forment le réseau à vitesse la plus élevée.	Plus de 5000, le nombre de personnes tuées en ville a été divisé par deux.	Plus de 20 % des personnes tuées, les zones rurales et périurbaines.

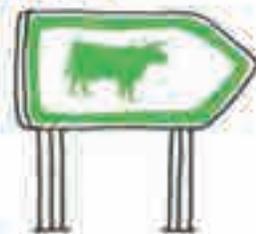


Où?

NOUVEAU : PERSONNES TUÉES SUR LES ROUTES



QUAND?



3/4

Des personnes tuées parvenues cyclistes ou piétons à proximité de leur domicile.

LA NUIT TÔT PLUS QUE LE JOUR

Il est deux fois plus de personnes tuées la nuit que le jour. Le nombre de personnes tuées la nuit est deux fois plus élevé que le jour. Le nombre de personnes tuées la nuit est deux fois plus élevé que le jour.

MÉTÉO : GARE AUX ÉPIPHYNIES

Les épihynies sont des accidents de circulation qui se produisent à l'approche de la Saint-Martin.



À RETENIR

Les épihynies sont des accidents de circulation qui se produisent à l'approche de la Saint-Martin.

20 heures : 1000 heures de travail. Le nombre de personnes tuées la nuit est deux fois plus élevé que le jour.





A.S. PERSACOISE

BUREAU

Président : ROUIL Christophe (06.68.09.38.49)
Vice président : GAUTHIER Michel, BRUNOIS Philippe
Secrétaire : NAUD Loïc
Secrétaire adjoint : LAFFOND Pauline
Trésorier : GUERRAUD Mickaël
Trésorier adjoint : AUZENNET Emmanuel
Présidents d'honneur : BROCHARD Eugène, SIROT Régis

L'A.S.P, après une saison 2014-2015 difficile, émaillée de nombreuses blessures et de départs, a rejoint la cinquième division. L'aventure continue cette année avec 7 nouvelles recrues.

L'effectif toujours aussi jeune, la moyenne d'âge de l'équipe est inférieure à 25 ans, va devoir apprendre à jouer ensemble afin de réintégrer dans un proche avenir la 4^{ème} Division. Les objectifs de la saison 2015-2016 sont de figurer dans le haut du tableau et d'installer un fond de jeu permettant aux joueurs de prendre du plaisir entre eux afin de les sédentariser à l'AS Persac.

C'est pourquoi nous vous invitons à venir partager ces moments de plaisir, nous encourager et passer un moment convivial avec nous au stade municipal. Vous y retrouverez nos fidèles bénévoles proposant buvette et restauration, principalement les samedis soirs, pour les matches à domicile, ainsi que lors des différentes manifestations qui seront organisées tout au long de la saison, dont les dates restent à fixer.

Enfin une petite pensée pour notre ancien attaquant Jonathan Richard qui a rejoint un club plus proche de son domicile, et bienvenue à Louane GUERRAUD fille de joueur/trésorier.

Nous souhaitons continuer le riche partenariat avec la municipalité en la remerciant d'avance pour l'aide indispensable qu'elle vaudra bien nous fournir, notamment au niveau des infrastructures tant attendues. Nous remercions également tous les sponsors participant à la vie et au développement du club.

A.C.C.A

BUREAU

Président d'Honneur :
HEBRAS Jean-Claude
Président :
HEBRAS Emmanuel
Vice-président : DUVERGER Brice
Secrétaire : ROSSARD Joël
Trésorier : BUGEON Vincent
Membres : BUGEON Sébastien,
SIROT Guillaume, DURAND Mickaël,
HERPIN Jacques, MADEUX Régis.
Gibiers : 900 perdreaux et 400 faisans.
Ont été attribués au plan de chasse 1 cerf, 1 daguet,
1 faon et 45 chevreuils (plan chasse triennal).

Manifestations

- 13 août 2016 : Méchoui (Étang)
- 5 novembre 2016 : Soirée Choucroute (SDF)

Les chasseurs de l'ACCA vous remercient de votre présence aux manifestations.



F.N.A.C.A.

BUREAU

Président : BOUROT Lucien
Vice-président : HERPIN Jacques
Secrétaire : JOYEUX René
Trésorier : GARCIA Claude
Trésorier adjoint : HEBRAS Jean-Claude

Cette année, encore, nous comptons sur votre présence pour nos différentes manifestations :

Samedi 13 février 2016

- Concours de belote (Salle des Fêtes)

Samedi 19 mars 2016

- Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Dimanche 8 mai 2016

- Commémoration victoire sur le nazisme suivi d'un banquet (Salle des Fêtes)

Samedi 2 juillet 2016

- Concours de belote

Vendredi 11 novembre 2016

- Commémoration armistice 1918

Les membres du comité voudraient remercier Monsieur le Maire, Régis SIROT et la municipalité pour le remplacement de 2 drapeaux.

Lucien BOUROT remercie les membres et leur épouses pour leur aide aux diverses manifestations.



LES AÎNÉS RURAUX PERSACOIS

BUREAU

Président :	ROLAND Louissette
Vice-président :	BRUNEL Monique
Secrétaire :	DESSIOUX Mauricette
Secrétaire adjointe :	BRETON Alice
Trésorière :	DEBENEST Claudette
Trésorière adjointe :	DOREAU Jacqueline

RENCONTRES

1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois à la salle des fêtes
La marche tous les mardis
Les concours de belote et les voyages
Le pique-nique en fin juin
Le repas de fin d'année

Le club des aînés se porte bien, environ 90 adhérents.
Et tout cela dans la bonne humeur!

Merci à la municipalité de l'aide apportée.

L'ÉVEIL DES SENS

Une nouvelle association a vu le jour à Persac en juillet 2015. Elle a été baptisée « Eveil des Sens ». Son objectif est de proposer des activités autour du bien-être et des moments d'échange et de partage.

Pour l'instant, des cours de yoga sont dispensés par Sandra Caillé tous les mardis soirs, hors congés scolaires, de 19 h à 20 h 30, dans la salle de motricité de l'école de Persac.

Nous envisageons pour début juillet 2016 une journée de « Découverte des éveilleurs des sens » avec des rencontres, des ateliers animés par des praticiens locaux autour du yoga, de l'art-thérapie, de la kinésiologie, de la découverte de la nature (plantes aromatiques, plantes sauvages...), de l'utilisation de ces plantes en cuisine, des huiles essentielles, avec, pourquoi pas, un temps convivial autour d'un repas basé sur des produits biologiques ou locaux.

L'association se propose également d'organiser dans l'été des stages de yoga, avec des temps de méditation ou de relaxation.

BUREAU

CARUYER Marie-Eve	06 25 33 89 78
FAUCHARD Xavier	06 88 07 01 22
RUELLO Gisèle	06 70 57 69 74

eveildessens86@gmail.com



LA CLÉ DE SOL

BUREAU

Président :	TULEAU Audrey
Vice président :	MICHAUD Odile
Secrétaire :	BECHAMEIL Louissette
Trésorier :	FAVARD Christophe



Professeur de Musique : James MERLAUD 06 81 78 90 84

Elle accueille cette année 12 élèves qui suivent des cours de batterie, flûte traversière, guitare et accordéon. Les cours ont lieu le samedi de 9 heures à 16 heures dans la salle de musique située à côté de l'église de Persac. Les personnes qui souhaiteraient rejoindre l'école de musique peuvent contacter James MERLAUD (au 05 49 93 35 52 ou au 06 81 78 90 84) ou se présenter à la salle le samedi.

Manifestations de la clé de sol pour l'année 2016 :

- Un dîner dansant avec l'orchestre Cézanelà (anciennement Francis Guillon)
- Loto salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux

LES AMIS DE LA MOTHE

Association pour la promotion des Arts, dans le but de créer des animations culturelles dans le village de Persac

BUREAU

Président :	CLAVAUD Olivier
Vice-président :	CLAVAUD Roland
Secrétaire et Responsable des conférences :	LAURENT Michèle
Secrétaire Adjointe :	CLAVAUD Nanou
Trésorier :	ROQUEBERT Bertrand

Sous forme: d'expositions, théâtres, spectacles, concerts, conférences.

Pour la 6^{ème} année, notre exposition de juillet - août 2015, a attiré plus de 1500 visiteurs.

Le thème LA TERRE a réuni 35 artistes : peintres, sculpteurs, modelleurs, potiers et bronziers. Le thème nous a permis d'éditer un livre de photos accompagnées de textes, sur les exploitants agricoles de Persac, LES PIEDS SUR TERRE. Le présentoir photos de l'expo a été installé au salon de l'agriculture de Poitiers en novembre 2015.

*Pour l'année 2016 le thème choisi est l'EAU
Exposition du 15 juillet au 16 août. Les idées ne manquent pas !!*



LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE

Le Secteur Pastoral de Lussac-les-Châteaux regroupe 12 églises et 6 communautés locales, reposant sur 3 pôles : Lussac-les-Châteaux, Persac et Verrières.

Son organisation est ainsi constituée:

Le Père Fabrice GIRET, curé

Le Père René DISSARD

et Le Père Christophe CHAGNON, coopérateurs

Le Père Jean BAILLE-BARRELLE, Le Père Jean GENET,

Le Père Henri MARCHÉ et Le Père Loïc PAUMIER, auxiliaires

Le Père René BRUCHET, retraité à Persac.

Pour tout renseignement : Presbytère, 17 rue Saint-Michel, 86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX 05 49 48 40 70



MAISON POUR TOUS

BUREAU

Présidente : PAPIN Agnès

Trésorière : LUSETTI Viviane

Secrétaire : BRUNEL Monique

Les activités de modelage et de théâtre n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, et pour le patch nous faisons une trêve pendant le mois d'août (petits enfants obligent !!).

Je profite de cette occasion pour remercier les personnes qui nous aident régulièrement à la fête du pain ainsi que les habitants de la Cruzette.

Activité	Jour	Horaires	Coût au trimestre	Adhésion MPT
Modelage Adultes	lundi	17 h / 19 h	45 €	15 €
	vendredi			
Modelage Enfants	mercredi	14 h / 15 h30	20 €	10 €
Patch, Broderie (pas d'intervenante)	vendredi	10 h / 18 h	10 €	15 €
Théâtre Enfant	mercredi	15 h 30 / 17 h	45 €	10 €
Théâtre Ado	mercredi	17 h / 19 h	45 €	10 €
Théâtre Adulte	mercredi	20 h / 22 h	45 €	15 €



LA PERCHAUDE

BUREAU

Président : LE DRÉAU Nicolas

Vice-présidents : BEGOIN Serge et GODARD Jean-Louis

Secrétaire : AUZANNEAU Jean-Claude

Secrétaire adjoint : DENY Julien

Trésorier : DELAGE Mickaël

Trésorier adjoint : HERPIN Jacques

Membres : DEBENEST Paul,

DOREAU Guy,

AUZANNEAU Hervé,

BERTHOMIER René,

DESSIOUX Gilbert,

HEBRAS Jean-Claude

L'année 2015 a été dans l'ensemble une bonne année pour la pêche.

Pour l'année 2016, l'effort d'ALEVINAUGE va continuer avec des lâchers de truites.

Merci à toutes les personnes qui nous apportent leur aide.

MANIFESTATIONS

- Concours de belote - Samedi 4 juin 2016 (ÉTANG)
- Concours de pêche - Samedi 14 mai 2016 (ÉTANG)

BONNE PÊCHE pour 2016



LES COMPAGNONS DE LA BLOURDE

BUREAU

Présidente : GILET Ginette

Secrétaire : GARCIA-MAISONNIER Catherine

Trésorier : GARCIA Paulette

Les 2 ateliers (jeunes et country) proposés par l'association "les compagnons de la Blourde" :

Reprise pour enfants et ados de l'Atelier Danse Modern'Jazz, HipHop animé par Mademoiselle Pauline Fenneteau le vendredi de 18h à 20h

Atelier Danse Country «CountryLine Persacoise» animé par des bénévoles le vendredi soir à partir de 20h30.

Animations proposées par l'Association : soirée crêpes «à la rencontre de la danse» le vendredi 5 février à la salle des fêtes soirée Moules frites le samedi 8 octobre 2016

Merci à la municipalité, aux membres de l'association, à nos amis, à nos familles qui sont de plus en plus nombreux et fidèles à nos manifestations.

Les Compagnons de la Blourde



Les événements de l'année en images...

Fête du pain

Comme chaque année, **la fête du pain** réunissait des artisans artistes qui proposaient leur travail (feronnerie, terre cuite, raku, etc). De nouveaux exposants ont rejoint pour l'occasion le groupe des habitués (savonnerie de l'Asinerie, la bourse aux plantes, etc).

Le four à pain de la Crouzette a bien rempli sa fonction ; des centaines

de pains sont sortis de ses entrailles faisant le bonheur des gourmands sans oublier le broyé savoureux, et la grimole. Merci aux boulangers de Persac pour leur savoir-faire. Les membres du club de Country ont présenté leur animation scénique et musicale en fin de journée.

Un groupe de Théâtre de rue "la compagnie Joe Sature" a joué son

spectacle "Autorisation de Sortie" sur une place improvisée. De nombreux spectateurs furent étonnés et enchantés par les "Loufoqueries" des quatre compères.

Un weekend jovial et convivial : une réussite pour les organisateurs.

Un rendez vous à ne pas manquer ; à l'année prochaine... !



..... Brocante

La maison pour tous organisait une brocante dans le centre bourg le 21 juin 2015. Les exposants étaient nombreux au grand plaisir des promeneurs et des «chercheurs de trésors»



Voitures anciennes de L'association "Jantes à l'étoile"

Le 17 mai 2015, l'association "Jantes à l'étoile" organisait un point de ralliement de voitures anciennes sur la place de Persac. Un rendez vous de passionnés...



La Fédération Française de cyclotourisme et le Club «La Montespain» de Lussac organisaient, sur Persac le 1^{er} novembre, des randonnées VTT et pédestres pour tous les sportifs amateurs.

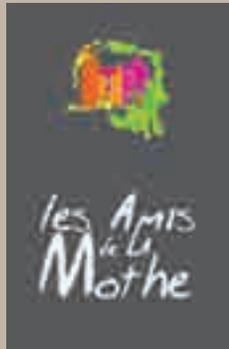


Les évènements de l'année en images...

Les "Amis de la Mothe"

ont proposé cette année encore un programme culturel riche et varié

- Une exposition sur le thème de "La Terre"
- un concert de chants de la chorale basque "Etxekoak"
- une soirée théâtre "La Nuit Tombée"
- Concert de Michel Cordeboeuf «De l'un à l'autre»



Chorale basque "Etxekoak"



exposition sur le thème de la terre

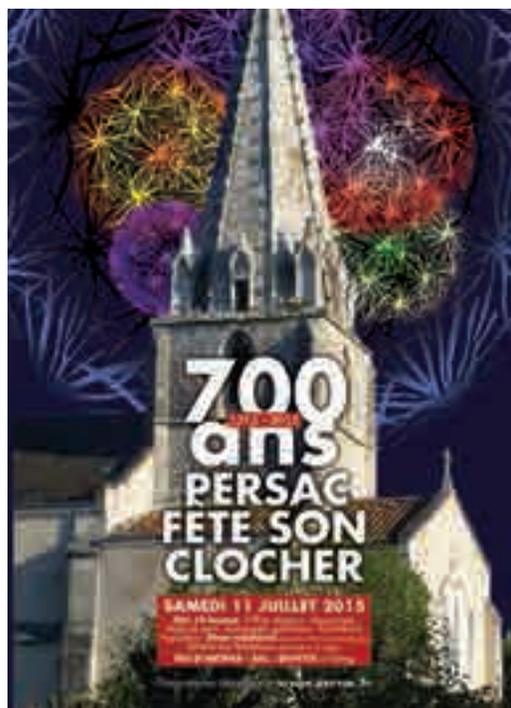


Théâtre "La nuit Tombée"

Repas Communal des Anciens le 11 novembre 2015



Les événements de l'année en images...



Fête du Clocher



Le clocher de l'église, élément important de notre patrimoine communal a été construit en 1315 .

La municipalité souhaitait faire de l'anniversaire de la construction du clocher (1315-2015) un événement festif et culturel.

De nombreux bénévoles ont donné de leur temps pour organiser le 11 juillet 2015 une journée d'animations sur « le patrimoine de Persac » : Expositions, conférences, randonnée patrimoniale, repas médiéval en musique avec l'orchestre « Chant'lune », descente aux flambeaux vers l'étang et un superbe feu d'artifice pour clôturer cette journée magnifique particulièrement réussie !

Plus de 300 personnes s'étaient inscrites pour le repas du soir.

Rendez-vous dans 700 ans ?

OUVERTURE DES ATELIERS D'ARTISTES DE QUÉAUX, PERSAC, MOUSSAC, NÉRIGNAC.

A l'initiative de la mairie de Quéaux, les artistes ouvraient leurs ateliers au public le temps d'un weekend (le 23 et 24 mai 2015) dans les communes de Quéaux, de Persac, de Moussac et de Nérignac.

La diversité et la qualité des œuvres, le caractère intimiste des expositions ont plu aux amateurs d'arts.



Les évènements de l'année en images...

Le 5 septembre ... Fête des associations



Le 5 septembre les associations de Persac se sont rassemblées sur la place de la mairie pour présenter leurs activités et prendre les éventuelles inscriptions. Un repas simple et délicieux, préparé par les bénévoles de la Maison Pour Tous était proposé dans une ambiance musicale et conviviale. Les danseurs de l'association " Les Compagnons de la Blourde " et ceux du club de " Country " ont présenté leurs chorégraphies originales dans le début de l'après-midi.





Persac au fil des siècles ...

PERSAC

Commune rurale en Haut-Poitou

Le nom de Persac n'apparaît pas dans les chartes avant le XI^e siècle, mais les tombes mérovingiennes qui entouraient l'église, les ruines galloromaines reconnues en divers points, les vestiges d'un camp gaulois découvert par le R.P Camille de la Croix aux genévriers de Bagneux, indiquent que ce territoire fut très tôt habité, à savoir dès le néolithique.

L'origine du nom de Persac dérive de noms propres latins et de suffixes celtiques : Patricius, pris par quelques chefs gaulois, et auquel vint s'ajouter la terminaison acus, d'où Patriciacus, traduit par Persac en langue vulgaire.

Plusieurs voies de premier ordre sillonnaient les environs de Persac, dont une qui partait de Poitiers, passait par Bouresse et se divisait à Queaux, en deux branches dont l'une se dirigeait vers le midi, et l'autre, franchissait la Vienne au Port de Quéaux (actuel Petit Port, commune de Persac), traversait le lieu dit "le Mas" puis le territoire de la commune de Moussac et conduisait directement à Limoges. Elle est dite voie romaine de Lémonum à Augustoritum.

Une installation humaine existe à Persac depuis le début de l'ère chrétienne, en témoigne le vocable de l'église paroissiale Saint Gervais et Saint Protais généralement attribué dès le IV^{ème} ou V^{ème} siècle.

Mentionnée vers 1097-1100 dans le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, la paroisse de Persac, relevait avant la révolution de la châtellenie de Lussac-les-Châteaux et son curé était nommé par le doyen de la cathédrale.

Au XIV^{ème} siècle le bourg de Persac était le siège de cinq familles nobles qui se partageaient ce territoire, occupant soit un château, une tour ou un hébergement. Malgré leur rattachement religieux à l'archidiaconé de Poitiers, ces seigneuries faisaient juridiquement partie de la châtellenie de Calais, donc du comté de la Basse Marche. Il faut citer « La Brûlonnière – La Brousse – La Mothe et

Beauchamp – Beaulieu – La Roche de Mérigné ». De ces établissements antérieurs au XV^{ème}, La Mothe n'a conservé qu'une partie de sa construction. Beaulieu, Beauchamp et la Roche de Mérigné ont disparus. La Brousse (ou Heurtebise) a subi des adjonctions mais demeure. En revanche « La Brûlonnière » dont le nom dérive du patronyme de ses premiers propriétaires connus, les Brulon, a conservé malgré plusieurs campagnes de constructions, une homogénéité cohérente et harmonieuse. Le personnage le plus marquant de Persac à cette époque est Guichard Brulon, qui, déjà détenteur des droits de justice et juridiction haute, moyenne et basse, acquiert les cens, rentes, revenus et droit de guet possédés par le châtelain de la Tour aux Cognons dans la paroisse de Persac et qui vont lui permettre d'obtenir du comté de la Marche en 1465, le droit d'ériger son fief en châtellenie et de fortifier son château de «foussez, pontzleviz, machicoliz, canonnières et autres chouzez qui appartiennent à fortification ».

Cette seigneurie demeurera possession de la famille Brulon jusqu'en 1669 et passera aux mains des De Nuchèze, Le Maistre, Le Camus, D'Estampes, De la Besge, puis actuellement De Beaumont.

Très inféodé, le territoire Persacois d'environ six mille hectares comportait avec Oranville et Villars sept seigneuries où siégeaient de nombreux fiefs dont dépendaient 62 hameaux.

Bien qu'aujourd'hui plusieurs petites exploitations ont cessé leur activité, la vocation de la communauté Persacoise est néanmoins demeurée agricole.

En outre, l'absence d'établissement industriel, la présence de trois cours d'eau, l'environnement spatial et rural offrent aux résidents une qualité de vie tranquille et agréable que se partagent actuellement 850 habitants.

Jean-Claude Petit



Persacois, morts pour la France en 1915

En hommage aux enfants de Persac morts pour la France au cours de la première guerre mondiale, la commune de Persac s'est engagée à inscrire dans les bulletins municipaux la liste des hommes, soldats, natifs ou non de Persac mais persacois au moment de la mobilisation, décédés au cours des années de guerre. Cette année 2015 fera honneur à ceux décédés en 1915.



Nom	Prénoms	Fils de	et de	Né à, le	Mort à, le
BARRAT	Charles Joseph Antoine	Baptiste	Joséphine GUILLAUMET	Persac 19/01/1892 le Bourg	Notre Dame de Lorette (Pas-de-Calais) le 23 mai 1915 sépulture cimetière Persac
BRIOT	Marcel Louis Paul	Louis	Marie, Augustine DESSIOUX	Persac 27/07/1894 Fleigné	Pilkem (Pas-de-Calais) le 30 avril 1915 sur le champ de bataille
BUJEAU (1)	Jean-Baptiste	Charles	Françoise MESMIN	Persac 08/11/1875	Souchez (Somme) le 2 décembre 1915
CHAMBET (2)	Eugène Fernand	Jean	Joséphine ROY	Persac 03/01/1888	Loos (Pas-de-Calais) le 8 octobre 1915 sépulture cimetière Persac
CHEVRIER (3)	Léon Antonin Jules	Célestin	Louise GUIGNAUD	Pindray 25/09/1880 Soulage	Barly (Pas-de-Calais) le 25 sept. 1915
COMPIN	Alfred Alphonse	Louis	Elisabeth VIGNER	Persac 07/10/1895 Chaume	Kumitza station (Serbie) le 2 nov. 1915 sépulture cimetière Persac
DELPHIN	Auguste	Emile	Marie RUFFIN	1893	Ypres (Belgique) le 3 avril 1915
DESPLOBINS	André Etienne	François	Marie COMPAIN	Lathus 25/12/1891	Hersin Coupigny (P, de C.) le 23 déc. 1915
DESPLOBINS	Baptiste Henri Joseph	François	Marie COMPAIN	Lathus 19/12/1893	Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) le 25 déc. 1915
DESIGNES	Jean Auguste	Sylvain	Françoise BARBIER	Persac 03/10/1887 le Breuil	Bully-Grenay (Pas-de-Calais) le 13 oct. 1915
DOUSSON	Jean-Louis	Louis	Françoise RODIER	Moulismes 19/01/1891	Nord d'Ypres (Belgique) le 30 avril 1915
DUBOURG (4)	Auguste Jean	Bertrand	Marguerite PECHER	Persac 02/06/1882 le Bourg	Mailly (Pas-de-Calais) le 25 sept. 1915
DUDOGNON	Jean	Louis	Marie MAISONNIER	St-Martial de Bellac (87) le 25/12/1880	Jean d'Heurs (Meuse) le 17 août 1915 sépulture cimetière Persac
DUPUIS	Maxime	Etienne	Françoise LACHAUME	Persac 19/12/1882 Favars	Sainte Menehould (Marne) le 1 février 1915
FAVARS	Raymond Ludovic	Louis	Marie JALLADEAU	Coupray (Seine-et-Marne) le 27/01/1891	Côte 140 entre Neuville-Saint-Vaast et Souchez (Pas-de-Calais) le 16.06.1915
GARCILLAT (5)	Joseph	Jean-Baptiste	Marie GUERRAUD	Persac 07/07/1894 le GrandPort	Poelkappelle (Belgique) le 17 février 1915
GOYER	Alexandre	Jean	Joséphine BERTHOMMIER	Persac 15/09/1892 Bagneux Gernaudière	Ypres (Belgique) le 2 mai 1915
HEBRAS	Elie	Antoine	Antoinette CUBEAU	Moulismes 08/04/1887	Blairville (Pas-de-Calais) le 25 sept. 1915
JOYEUX	Louis	Pierre	Léonie RENIN	1885	Calonne-Ricouart (Pas-de-calais) le 25 mai 1915
MIGNERE	André Marie Charles Auguste.	François	Marie-Clémentine GILLET	Persac 03/10/1894 les Mâts	Village de la Harazée (Marne) le 14 juillet 1915
MONTAUFIER	Joseph Auguste Gabriel	Joseph	Marie-Louise MABIRE	Persac 30/08/1894 le Bourg	Nouletttes (Pas-de-Calais) le 27 sept. 1915 sépulture cimetière Persac
PERRIN	Gabriel Chéri	Louis	Marie PERRAULT	Persac 08/03/1894 le Petit Port	Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) le 25 avril 1915
PERRIN (6)	Camille	Jean	Annie BAUDET	1883	Bethune (Pas-de-Calais) le 9 mai 1915 sépulture cimetière Persac
PEUMERY (7)	Alfred Baptiste	Jean	Marie BERGERON	Persac 09/04/1895 la Grand Métairie	Loos (Pas-de-Calais) le 9 mai 1915
QUERRIOUX (8)	Jean-Baptiste	Jean	Marie TROUBAT	Persac 16/06/1884	Dunkerque le 24 février 1915 sépulture Persac
ROSSIGNOL (9)	Antoine	Louis	Julie GUILLAUMET	Persac 15/09/1874	Zonnebeke (Belgique) le 28 mars 1915
TROUBAT	Auguste	Jean	Marie BASTIERE	1891	Douaumont (Meuse) le 30 mars 1915

- (1) inscrit par erreur à la date du 2 février 1916 sur le monument aux morts de Persac au lieu de 2 décembre 1915
- (2) marié à Persac le 8 juin 1912 avec Marie Joséphine Bernadette JOYEUX
- (3) marié à Persac le 25 avril 1905 avec marie POIRATON
- (4) inscrit par erreur le 25 septembre 1917 au lieu du 25 septembre 1915 et avec le prénom de Louis au lieu de Auguste, Jean
- (5) lire Louis, Joseph-Aucun acte d'état civil sur sa filiation
- (6) inscrit sur le monument aux morts de Persac à la date du 9 mai 1915 mais aucun document trouvé
- (7) inscrit à tort le 18 octobre 1915 au lieu du 9 mai 1915
- (8) marié à Persac le 28 avril 1908 avec marie-louise FAUGERE inscrit à tort le 18 février 1915 au lieu du 24 février 1915
- (9) marié à Persac le 8 août 1913 avec marie alexandrine BLONDEL



Nouvelle découverte archéologique

Le territoire Persacois compte de nombreux sites archéologiques de diverses époques dont le plus intéressant serait la nécropole Gauloise des génévriers de Bagneux reconnue par le Révérend Père de La Croix en 1886, mais dont le propriétaire des lieux, encouragé à l'extension des terres labourables à dans les années 1980 fait bousculer les 17 hectares de landes de ce secteur, terres dites incultes, anéantissant du même coup ce site aux structures remarquables qui nous était bien connu.

De l'époque du néolithique ancien, Pierre Champion a collecté de nombreux outils lithiques (pointes de flèche, bifaces, haches taillées et autres), sur les plateaux et coteaux de Torfou, Grenaudière, les Petits Châtelards et les Saints Gélards.^[1]

De l'époque GalloRomaine 38 sites ont été répertoriés par Christian Richard en prospection aérienne et par mes soins en prospection au sol en particulier à Bagneux dont les thermes en aval de la fontaine du hameau de la Silardière. et le vicus (dont deux temples) à Champ Baron.

Récemment, repérés par Jacques Fumeron, régisseur des bois et forêts de M. Girault, propriétaire des bois dit du Chillou, près de La Jouachère, des amas de pierres aux formes quadrangulaires se sont, après un sondage archéologique, avérés être les vestiges d'une ferme médiévale de moindre superficie comportant plusieurs bâtiments à l'agencement caractéristique des propriétés rurales du XV^{ème} siècle où les bâtiments de servitude étaient attenants à la maison d'habitation qui disposait d'une toiture recouverte de tuile de type canal.

Au nombre de trois, les dépendances n'ayant révélé aucun vestige de cette catégorie, devaient selon toute vraisemblance disposer d'une couverture de brande.

Aucun puits ni point d'eau n'ont été repérés dans l'environnement mais toutefois on remarque que ce site est proche de l'ancienne voie romaine, (dont les vestiges d'une passerelle se remarquent sur la Grande Blourde (à environ 200 mètres en amont du pont de Cliel), qui reliait Persac à la voie romaine de Poitiers (Lemonum) à Limoges (Augustoritum) peu éloigné de cette rivière il est donc concevable que les résidants de ce lieu pouvaient s'y ravitailler sans difficulté à partir de ce chemin toujours carrossable deux millénaires plus tard.

Situé sur la carte topographique au 1/25000 IGN n° 1828 Est Persac, on peut sans risque d'erreur affirmer qu'il s'agit du lieu-dit Les Sanguinières ou les Sandinières, dont le dictionnaire topographique de la Vienne indique (selon un acte de la seigneurie de La Brulonnaire) l'existence en 1506. Par ailleurs il est noté par le baron G. d'Huart en 1887 dans le livre « Persac et la Châtellenie de Calais » que ce lieu détruit était inclus en 1465 dans le dénombrement de Guichard Brulon et qu'il existait encore en 1820. Très difficile à repérer parmi le fouillis végétal il est recommandé pour les plus curieux de solliciter l'autorisation du propriétaire par l'intermédiaire de M. Fumeron.

Jean-Claude Petit mars 2015

^[1] Plus communément appelé le Calvaire



Acteurs économiques

SERVICES

■ LA POSTE

Tél : 05.49.48.47.00

■ BOULANGERIE PATISSERIE

Tél : 05.49.48.47.62 BRUNET Michel

■ BAR RESTAURANT LE TRÉFLE

Tél : 05.49.48.59.18

CAREY Mickaël & Jacqueline

■ ÉPICERIE - TABAC - PRESSE

Tél : 05.49.48.47.23 SABOURIN Claudine

■ SALON DE COIFFURE— À DOMICILE

Tél : 05.49.48.47.36 AUDOUX Sylvie

■ TAXI

Tél : 05.49.48.39.73 PAPIN Agnès

ENTREPRISES DU BÂTIMENTS

■ PLOMBIER

Tél : 05.49.48.00.32 / 06.70.34.03.56

GARCIA Éric

■ PLOMBIER

Tél : 05.49.48.20.79 VAUDEZ Alex

■ ENTREPRISE DE BÂTIMENT

Tél : 05.49.48.46.87 BROETTO Alain

■ PLATRIER / MAÇON

Tél : 05.49.48.24.16 MARTIN Thierry

■ MAÇON / TERRASSIER

Tél : 06.50.21.60.23

MRTP— COMPAIN Aurélien

■ CARRELAGE/PLÂTRERIE/ FUNÉRAIRES

Tél : 05.49.48.38.18 / 06.76.25.96.25

BOURREAU Thierry

■ MENUISIER

Tél/Fax : 05.49.48.21.19 / 06.44.28.07.84

BRUNET JeanMarc

■ MENUISIER

Tél : 05.49.84.36.60 MENUISERIE PMC

■ ÉLECTRICITÉ

Tél : 05.49.48.35.49 / 06.45.74.25.36

HJ MARSH

■ ÉLECTRICITÉ

Tél : 05.49.48.15.74 / 06.64.34.91.93

VIOT Fabrice

■ SECOND ŒUVRE / SARL ABREU

Tél : 05.49.48.35.57 ABREU Emmanuel

ARTISANS

■ PAYSAGISTE

Tél : 06.81.34.95.24 / 06.76.93.40.03

L'UNIVERS DU JARDIN

■ ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

Tél : 06.74.44.10.12 TAILLANDIER Lucile

taillandierlucile@gmail.com

■ MARÉCHAL FERRANT

ET FERRONNERIE

Tél : 05.49.84.91.35 / 06.07.30.14.45

DOREAU Franck

■ MASSAGE/GUIDE CONFÉRENCE /ATTELAGE

Tél : 05.49.91.30.53 PAILLAS Valérie

■ APICULTEUR

Tél : 06.33.41.43.33 COLIN Cyril

■ ASINERIE - PEUSSEC

Tél : 06.22.92.40.17 CHARRIER Emile

<http://asineriedepersac.jimdo.com/>

■ LE JARDIN DES POSSIBLES

Tél : 06.86.93.20.47—SEILER Nicole

lejardindespossibles@bbox.fr

■ RELIURES/RESTAURATION DE LIVRES

Tél : 05.49.83.04.37 BETOUX Elisabeth

■ ANTIQUAIRE BROCANTEUR

Tél : 05.49.48.22.76 / 05.49.48.44.85

AMIGOU Laurence

■ SCULPTURES-CÉRAMIQUES

Tél : 06.74.84.99.76 HITA BRAVO Elena

■ CUIR DE PERSAC

Tél : 06.86.33.96.68

PREVOST Sylvie

<http://cuirdepersac.weebly.com/>

■ SUD VIENNE PRESTATIONS

Tél : 05.49.48.98.56 / 06.70.60.39.25

LAURENTIE François

■ DÉPANNAGE INFORMATIQUE

Tél : 06.12.58.51.48

MICOTTI Brice

assistance.informatique86@gmail.com

GÎTES ET CHAMBRES HÔTES

■ GÎTES DE LA PILATIÈRE

Tél : 06.08.55.88.42 COURT Benoît

■ GÎTES ACCUEIL PAYSAN— Chaumeil

Tél : 05.49.48.23.36

COIFFARD Jean-Luc

Google.com/site/gitechaumeil/coiffard

■ GÎTES CLÉVACANCES— Les Aubières

Tél : 05.49.91.13.75

De MONVALLIER Hervé

■ GÎTES DE FRANCE— Bagneux

Tél : 05.49.37.19.77 MATHAUD Bernard

■ GÎTES DE FRANCE— Breux

Tél : 05.49.48.23.99 FOREST Alain

alainforest@gmail.com

■ GÎTES DE FRANCE— L'Esservier

Tél : 06.82.91.76.32 POTHET François

■ GÎTES DE FRANCE— La Potière

Tél : 05.49.48.29.09 BELLONCLE Cédric

■ CHAMBRES D'HÔTES— Breux

Tél : 05.49.84.51.81 GRAY James & Anne

SANTÉ

■ PHARMACIE THOMAS Gilles

Tél : 05.49.48.47.19

■ CABINET MÉDICAL

Tél : 05.49.83.35.59

Docteurs HOCHART Françoise et Gaëtan

■ KINÉSITHÉRAPEUTE

Tél : 06.22.74.41.11 (Sur Rendezvous)

DEGREEF Guy



GARCIA Eric
Energies Nouvelles

- PLOMBERIE - SANITAIRE
- CHAUFFAGE - POÊLES
- ENTRETIEN - DÉPANNAGE
- COUVERTURE - ZINGUERIE

Tel : 06 70 34 03 56 Fax : 05 49 48 00 32

17, place de la Mairie
86320 PERSAC

PMC Menuiserie
L'ÉCLAIRÉ
GORDON

MENUISERIES
ALU - BOIS - PVC
CYCLES

ESCALIERS
AGENCEMENT
CLAUSSONS SECUS
CLAUSSONS EN
CUIVRE

Tel : 05 49 84 36 60 Fax : 05 49 84 36 61

Zone Artisanale des Clairances
86320 Lussac les Châteaux

Calendrier des Fêtes 2016

JANVIER

Dimanche 3 : Vœux du Maire
à 16 h 30 (SDF)

Samedi 16 : Repas ASP (SDF)

FEVRIER

Vendredi 5 : Soirée Crêpes

Compagnons de la Blourde (SDF)

Samedi 13 : Belote FNACA (SDF)

Samedi 27 : Belote Aînés Ruraux
(SDF)

MARS

Samedi 19 : Commémoration (SDF)

Samedi 26 : Dîner dansant Clé De
Sol (SDF Lussac)

AVRIL

Samedi 2 : Ouverture Etang

Samedi 9 : Belote Aînés Ruraux
(SDF)

MAI

Dimanche 8 : Commémoration
(SDF)

Samedi 14 : Concours pêche
La Perchaude

Samedi 21 : Pêche APE (HALLE)

Samedi 28 : AG ASP (CIG)

JUIN

Samedi 4 : Belote la Perchaude
(HALLE)

Samedi 18 : Belote Aînés Ruraux
(HALLE)

Dimanche 19 : Brocante (MPT)
et Journée des Associations (SDF)

Samedi 25 : Fêtes des écoles
(HALLE)

ELECTRICITE GENERALE
NEUF RENOVATION DÉPANNAGE

CLIMATISATION
ENFOSÉ SOLAIRE

E G C

CHAUFFAGE
GÉOTHERMIQUE

AÉROTHERMIE & GÉOTHERMIE

LA CROUZETTE 86320 PERSAC

TEL 05 49 48 15 74
Fax 05 49 48 34 91 93

Elisabeth Betoux
Reliure, Restauration de livres
et Documents graphiques

4, place de la résistance 86320 - Persac
Tél. 05 49 83 04 37

www.elisabethbetoux.com

L'UNIVERS DU JARDIN

Mickaël GUNET
Paysagiste - Planteur - Planificateur

Port. 06 81 34 95 24
Tél. : 05 49 91 20 14

luniversdujardin.com
www.luniversdujardin-espace-vert.fr

BROETTO
Entreprise Générale
DU BÂTIMENT

05 49 89 82 89

AUDOUX Sylvie
coiffure mixte

Place de la Mairie 86320 PERSAC
Tél.: 05 49 48 47 36 - 06 89 30 39 12



Le Trèfle
Bar-Restaurant
Mme Carey
1, place de la Mairie
PERSAC
05 49 48 59 18



La Ferme de la POTIERE
Cédric et Bénédicte BELLONCLE
SARL - lieu-dit la POTIERE
86320 PERSAC
Vente de volailles (poulets, pintades, canards toute l'année et volailles festives en fin d'année), produits préparés à base de volaille (saucisse, pâté, boudin, paupiette) et de viande d'agneau sur les marchés de la région et sur commande.
Tel. : 05-49-48-57-33
Portable : 07-82-00-31-13 ou 06.20.65.49.15
E-mail : cedric.belloncle962@orange.fr



Compain Aurélien
RUE DE LA MAIRIE 86320 PERSAC
05 49 48 59 18
06 44 28 07 84
www.compain.com

Menuiserie
Menuiseries bois, PVC, alu, mixte
Volets - Portail - Escalier
Parquet - Agencement intérieur
Isolation - Bardage - Terrasse

MENUISERIE BRUNET JEAN-MARC
40 avenue Fernand Tribet 86500 MONTMORILLON
Route du Breuil 86320 PERSAC
06 44 28 07 84
jeanmars.brinet@nordnet.fr



Menuiserie
Menuiseries bois, PVC, alu, mixte
Volets - Portail - Escalier
Parquet - Agencement intérieur
Isolation - Bardage - Terrasse

MENUISERIE BRUNET JEAN-MARC
40 avenue Fernand Tribet 86500 MONTMORILLON
Route du Breuil 86320 PERSAC
06 44 28 07 84
jeanmars.brinet@nordnet.fr



JUILLET

Samedi 2 : Belote FNACA (HALLE)
Samedi 9 : Feu d'artifice (HALLE)
Samedi 16 : Méchoui ASP (HALLE)

AOÛT

Samedi 13 : Méchoui ACCA (ETANG)

SEPTEMBRE

Samedi 24 : Belote Aînés Ruraux (SDF)

OCTOBRE

Samedi 8 : Soirée Moules Frites (SDF)
Samedi 15 : Fête du Pain «LA CROUZETTE»
Dimanche 16 : Fête du Pain «LA CROUZETTE»

NOVEMBRE

Samedi 5 : Soirée Choucroute ACCA (SDF)

Vendredi 11 : Commémoration (SDF)
Samedi 26 : Loto CLÉ DE SOL (SDF Lussac)

DÉCEMBRE

Dimanche 4 : Journée Portes Ouvertes - MPT (SDF)
Samedi 10 : Dîner Aînés Ruraux (SDF)

TABAC / PRESSE-LOTO / ÉPICERIE
SABOURIN Claudine
50 Grand^e rue 86320 PERSAC
☎ 05.49.48.47.23
Ouvert du lundi au samedi De 7h00 à 12h30 / 14h00 à 19h00
Jours fériés De 8h00 à 12h00
FERMÉ LE DIMANCHE



Gites de la pilatière
86320 PERSAC 05.49.48.47.23



TAXI PAPIN
Le Grand Port
86320 PERSAC
☎ 05 49 48 47 23 - Portable : 06 87 01 47 32
24h/24 • 7j/7



ENERGIE RENOUVELABLE
POMPES A CHALEUR
TRAITEMENT DE L'EAU
CLIMATISATION

Abreu

PLOMBERIE SANITAIRE
ÉLECTRICITÉ
ISOLATION
CLOISONS SÈCHES
MENUISERIE

16 bis, route de Poitiers
86320 Lussac les Châteaux
Tél. : 05 49 48 55 57
http://abreupersac.com




Mon agenda 2016

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 01	L 01	M 01	V 01	D 01	Me 01
S 02	M 02	Me 02	S 02	L 02	J 02
D 03	Me 03	J 03	D 03	M 03	V 03
L 04	J 04	V 04	L 04	Me 04	D 04
M 05	V 05	S 05	M 05	J 05	L 05
Me 06	S 06	D 06	Me 06	V 06	M 06
J 07	D 07	L 07	J 07	S 07	J 07
V 08	L 08	Me 08	V 08	D 08	Me 08
S 09	M 09	D 09	L 09	M 10	J 09
D 10	Me 10	V 11	M 10	V 11	V 10
L 11	J 11	Me 09	J 11	Me 11	S 11
M 12	V 12	D 10	M 12	J 12	D 12
Me 13	S 13	L 14	Me 13	V 13	L 13
J 14	D 14	M 15	J 14	S 14	M 14
V 15	M 16	Me 16	V 15	D 15	Me 15
S 16	Me 17	J 17	D 17	L 16	Me 16
D 17	J 18	V 18	L 18	M 17	V 17
L 18	V 19	D 20	M 19	Me 18	S 18
M 19	S 20	L 21	J 19	J 19	D 19
Me 20	D 21	M 22	Me 20	V 20	L 20
J 21	L 22	Me 23	J 21	S 21	M 21
V 22	M 23	D 24	V 22	D 22	Me 22
S 23	Me 24	J 25	S 23	L 23	J 23
D 24	J 25	V 26	D 24	M 24	V 24
L 25	V 26	D 27	L 25	Me 25	Me 25
M 26	S 27	L 28	M 26	J 26	D 26
Me 27	D 28	M 29	Me 27	V 27	L 27
J 28	L 29	Me 30	J 28	S 28	M 28
V 29	M 30	D 31	V 29	D 29	Me 29
S 30	J 31		S 30	L 30	J 30
D 31				M 31	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
V 01	L 01	J 01	S 01	M 01	J 01
S 02	M 02	V 02	D 02	Me 02	V 02
D 03	Me 03	J 03	L 03	J 03	S 03
L 04	J 04	D 04	M 04	V 04	D 04
M 05	V 05	L 05	Me 05	S 05	L 05
Me 06	S 06	M 06	D 06	D 06	M 06
J 07	D 07	Me 07	L 07	L 07	Me 07
V 08	L 08	J 08	S 08	J 08	J 08
S 09	M 09	V 09	M 08	Me 09	V 09
D 10	Me 10	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12	Me 12	S 12	L 12
Me 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14	D 14	Me 14	V 14	L 14	Me 14
V 15	L 15	D 15	S 15	M 15	J 15
S 16	M 16	V 16	D 16	Me 16	V 16
D 17	Me 17	S 17	L 17	J 17	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	Me 19	S 19	L 19
Me 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	Me 21	V 21	L 21	Me 21
V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23	V 23	D 23	Me 23	V 23
D 24	Me 24	S 24	L 24	J 24	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	V 26	M 26	Me 26	S 26	L 26
Me 27	S 27	J 27	D 27	D 27	M 27
J 28	D 28	Me 28	V 28	L 28	Me 28
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
S 30	M 30	V 30	D 30	Me 30	V 30
D 31	Me 31		L 31		S 31

Retrouvez toutes les infos, les actualités et l'agenda événementiel sur le site de Persac " www.persac.fr "



MAIRIE DE PERSAC

3 Grand'rué

86 320 Persac

Tél. 05 49 48 47 15 Fax 05 49 48 44 93

de 9 h à 12 h 15 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h le samedi



Directeur de publication, Régis Sirot

Réalisation Mairie de Persac • Maquette et impression Espace Création - 02 47 94 62 39